

EXERCICE
1964

COMPAGNIE BANCAIRE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE DE LA
COMPAGNIE BANCAIRE
EN DATE DU 8 AVRIL 1965**

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Les résultats favorables de l'exercice 1964 dont il vous a été rendu compte — et qui contrastent dans une certaine mesure avec la tendance générale de l'année en cause — sont dus à la conjonction de divers facteurs :

D'une part nos opérations de crédit mobilier (crédits d'équipement et crédits à la consommation) ont été soumises à des limitations de progression analogues à celles des activités bancaires dans leur ensemble. Mais ce ralentissement obligé nous a fourni l'occasion d'un répit coïncidant avec de profondes réformes de nos méthodes de travail — en particulier avec la mise en service de nos ordinateurs à bandes magnétiques — et a ainsi permis un effort efficace de productivité. Des améliorations de gestion vraiment spectaculaires ont pu ainsi être obtenues et trouvent leur traduction dans les comptes des Sociétés intéressées.

D'autre part les opérations de nos Sociétés travaillant dans le secteur immobilier n'ont pas été soumises aux mêmes limitations. Elles ont bénéficié du fait qu'il n'était pas logiquement concevable d'augmenter les programmes en matière de construction tout en stabilisant les concours financiers d'origine publique sans laisser se développer les concours de nature privée, c'est-à-dire ne faisant appel à aucune garantie ni à aucun financement de la part de l'État.

Enfin, l'une de nos filiales, la SINVIM, après une période de démarrage dont la durée ne faisait que traduire les délais de réalisation des opérations immobilières auxquelles elle se consacre, a entamé, dans la seconde moitié de l'exercice, l'exécution de ses premiers programmes de ventes et a pu de ce fait contribuer de façon appréciable aux résultats consolidés de notre Groupe.

Ces différents facteurs de progrès sont loin d'avoir produit tous leurs effets. La modernisation de nos techniques de gestion s'étendra de proche en proche, au cours des années à venir, à l'ensemble de notre Groupe. L'augmentation des programmes de logement et celle de la part qu'y assumeront les financements privés doivent nous apporter encore d'importants rythmes de progression. L'entrée en « période de régime » de certaines de nos Sociétés les mettra à même de faire mieux apparaître une capacité bénéficiaire qui demeure pour une large part potentielle en période de forte croissance.

Au surplus les restrictions d'ordre réglementaire qui pèsent encore sur certaines de nos activités pourront sans doute être allégées au fur et à mesure que notre Pays acceptera plus manifestement les règles du jeu de la stabilité, refoulera ses nostalgies des facilités de l'inflation et prendra le pari de son expansion dans un cadre, il faut l'avouer, oublié par lui de longue date.

Un tel renouveau des raisons d'entreprendre suppose sans aucun doute la modernisation de nos conceptions en matière de financement des investissements publics et privés. Cette modernisation nous paraît en bonne voie et c'est d'elle que nous attendons la réalisation de notre ambition essentielle : le développement de nos activités et la croissance de nos profits dans le même temps que les services rendus à notre clientèle seraient mieux adaptés à ses besoins et moins onéreux.

L'année 1965 nous paraît constituer à ces différents égards une étape importante. Année d'établissement et de démarrage du V^e Plan, elle est aussi une année d'examen approfondi des principaux problèmes d'ordre économique et financier qui se posent à notre Pays, de remise en cause de ses structures, d'élaboration de programmes de rajeunissement. Un travail patient, associant toutes les parties intéressées et dont les méthodes ne cessent de se perfectionner, se poursuit de façon silencieuse et ne manquera pas de porter bientôt des fruits d'autant plus valables qu'ils seront en même temps ceux de la prudence.

Compte tenu de ce contexte général, il convenait de mettre en place les moyens financiers nécessaires pour que votre Compagnie puisse, dans les

différents secteurs de son activité, être à même à tout le moins de maintenir sa place et celle de ses filiales, c'est-à-dire de développer encore l'ensemble de ses activités. Nos fonds propres et nos ressources à long terme devaient en conséquence être accrus de façon très substantielle, de telle manière que l'ensemble des crédits dont nous sommes les distributeurs reposât sur une assise étendue et consolidée.

Conscients de cet impératif, nous avons estimé la conjoncture favorable pour mettre en œuvre une technique nouvelle en France de recours au marché financier, technique dont nous poursuivions l'étude depuis près de deux années. Il s'agit en fait de la transposition dans la pratique française de formes de titres qui sont de pratique courante depuis fort longtemps aux États-Unis et qui, plus récemment, ont été utilisées en Europe, notamment en Allemagne Fédérale et en Suisse. Moyennant les adaptations que rendait nécessaire le Droit français des Sociétés, la formule pour laquelle nous proposons l'appellation d' « obligations échangeables » pouvait être introduite sur notre marché. Elle nous a paru correspondre particulièrement bien tant à ses besoins qu'à ceux de notre Compagnie.

Le rapport présenté par le Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire vous donnera, sur le mécanisme même de l'opération, les précisions nécessaires. Encore convient-il que votre Assemblée Ordinaire ait au préalable donné son approbation à l'émission d'obligations dont les porteurs pourront bénéficier des facultés d'échange que doivent leur ménager les décisions de l'Assemblée Extraordinaire. Tel est l'objet de l'une des résolutions soumises à votre approbation. Nous escomptons de l'ensemble des décisions qui vous sont proposées, non seulement une augmentation substantielle de nos moyens d'action permanents mais une confirmation durable de la valeur de notre titre.

Mesdames, Messieurs, le programme financier que nous vous proposons prouve par lui-même l'estime dans laquelle nous tenons les équipes d'hommes qui seront chargées d'en tirer les meilleurs résultats possibles. Je pense que, connaissance prise de l'évolution de nos affaires au cours du dernier exercice, vous serez heureux de vous associer à cette affirmation de notre confiance.

8 avril 1965

COMPAGNIE BANCAIRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL
DE 60 MILLIONS DE F

23-25, AVENUE KLEBER - PARIS

R. C. Seine 59 B 5207 L. S. F. 470

EXERCICE 1964

M. Jacques de FOUCHIER
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
M. Pierre BONVOISIN
M. Jacques BURIN des ROZIERS
M. Amaury de CAZANOVE
M. Paul CIPRIANI
M. Jacques FERRONNIÈRE
M. Louis-Charles de FOUCHIER
M. Jean MAXIME-ROBERT
M. Raymond MEYNIAL
M. Jean PATEY
M. Jean REYRE
M. Marcel WIRIATH

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Robert O'NEILL
M. Jean TERRAY

CENSEURS

M. Charles de MONTALEMBERT de CERS

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

M. Charles ROGER-MACHART

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

M. Georges HEUSSE
M. Lucien LAUNIAU

COMMISSAIRES AUX COMPTES

DIRECTION

M. Pierre BESSE, DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. R. MATHELY
ADMINISTRATEUR
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA COMPAGNIE
FRANÇAISE D'ÉPARGNE
ET DE CRÉDIT

M. B. MERA
ADMINISTRATEUR
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'UNION FRANÇAISE
DE BANQUES

M. H. de NONNEVILLE
ADMINISTRATEUR
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA «SINVIM»

M. J.-P. KRAFFT
ADMINISTRATEUR
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DU CETELEM

M. M. FETIZON, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

*ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ORDINAIRE
DU 8 AVRIL 1965*

Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 1965

	Pages
I. — <i>Rapport du Conseil d'Administration</i>	5
Rapports des Commissaires aux Comptes	30
II. — <i>Comptes de l'Exercice</i>	
Bilan et compte de Profits et Pertes de la Cie Bancaire	36-37
Annexe 1. — Résultats d'ensemble du Groupe	38-39
Annexe 2. — Bilan consolidé du Groupe	40-41
Annexe 3. — Inventaire du Portefeuille-Titres de la Cie Bancaire au 31 décembre 1964	42
III. — <i>Résolutions</i>	45
IV. — <i>La Vie des Sociétés du Groupe</i>	49

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, deux des principales filiales de votre Société, la COMPAGNIE FRANÇAISE D'EPARGNE ET DE CRÉDIT et le CETELEM, ont fêté leur dixième anniversaire, que l'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT avait célébré au cours de l'année précédente.

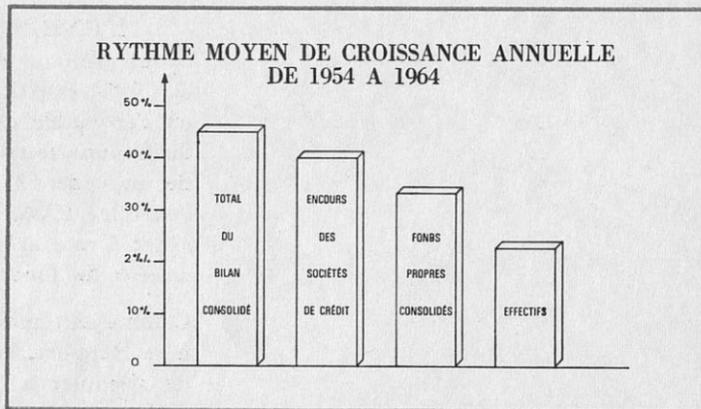
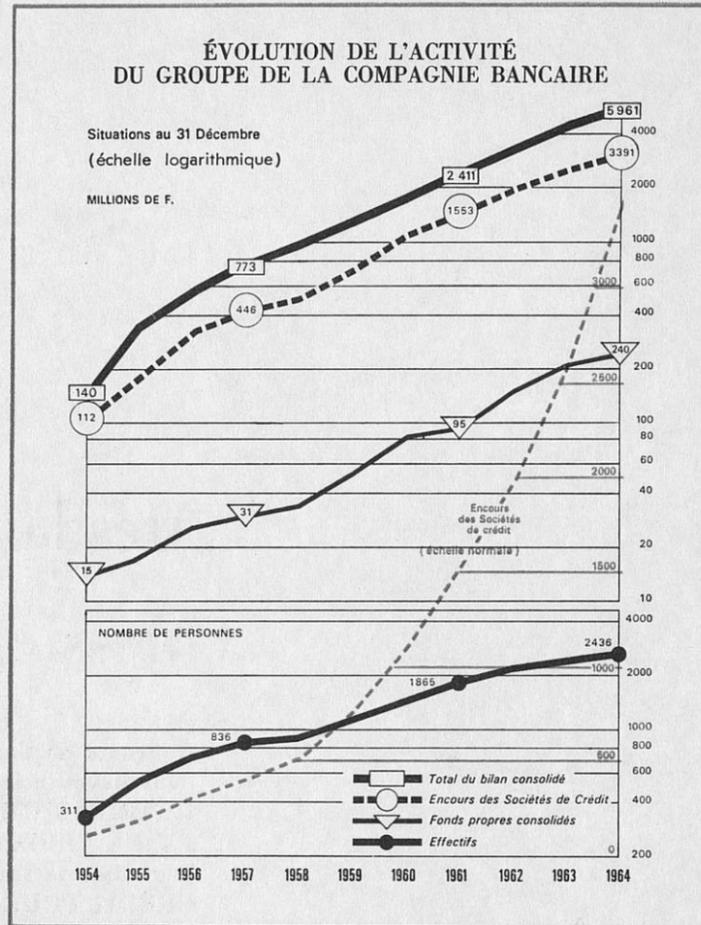
L'UNION FRANÇAISE DE BANQUES ayant été pour sa part créée en 1950, l'exercice 1954 constituait donc le premier exercice où l'ensemble des quatre Sociétés de crédit du Groupe se trouvait en place. Aussi, avant de procéder à l'examen des résultats de l'exercice 1964, apparaît-il opportun de procéder à une brève analyse des dix premières années de fonctionnement du Groupe.

- Comme en témoignent les graphiques annexés à ce Rapport, la période décennale qui vient de s'écouler a été exceptionnellement favorable tant sur le plan de l'activité que sur celui des résultats.

activité

Proposant dans les divers domaines où il est intervenu des formules nouvelles et étendant constamment le champ de ses activités, le Groupe de la Compagnie Bancaire a su répondre aux besoins d'une demande potentielle dont l'ampleur s'est révélée considérable.

Le graphique et la figure ci-joints retracent l'évolution au cours des dix dernières années des principales grandeurs caractéristiques de l'activité globale : total du bilan consolidé, volume des encours de crédit sous risque propre, montant des fonds propres consolidés, importance des effectifs employés.

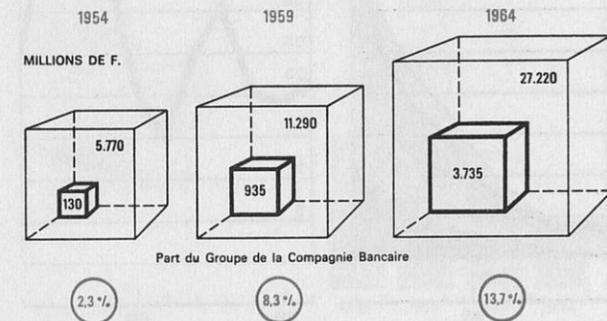


Aussi le Groupe a-t-il connu au cours de ces dix dernières années une expansion à la fois rapide et régulière, ainsi qu'en témoigne l'évolution des principaux indicateurs de l'activité globale. Le montant total des encours des sociétés de crédit qui a été multiplié par 29 entre 1954 et 1964 s'est ainsi accru au rythme moyen du doublement tous les deux ans.

activité

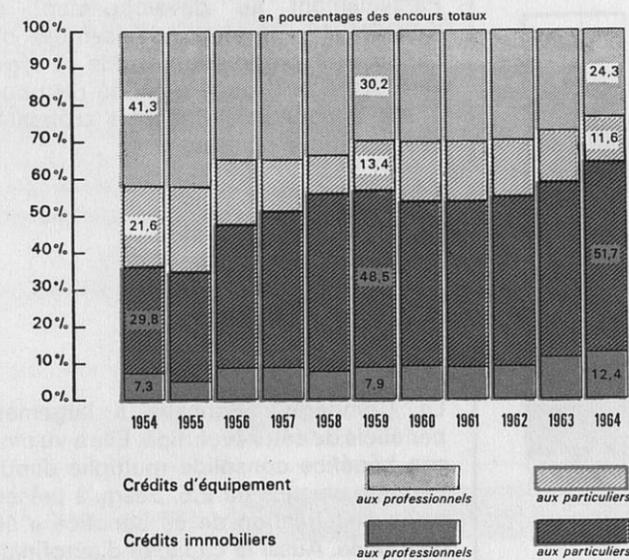
ENCOURS DES CRÉDITS DISTRIBUÉS PAR LES BANQUES ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET PAR LE GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Crédits à moyen et à long terme et ventes à tempérament



Le Groupe a ainsi été amené à jouer un rôle de plus en plus important dans la distribution globale des crédits d'équipement aux entreprises et aux particuliers.

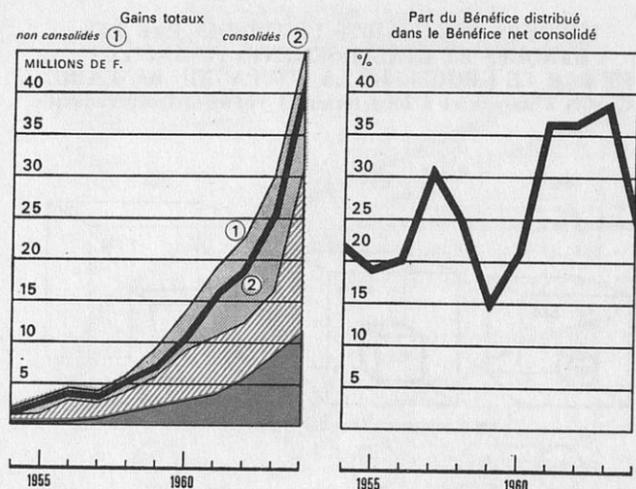
NATURE DES CRÉDITS DISTRIBUÉS PAR LE GROUPE et catégories de bénéficiaires



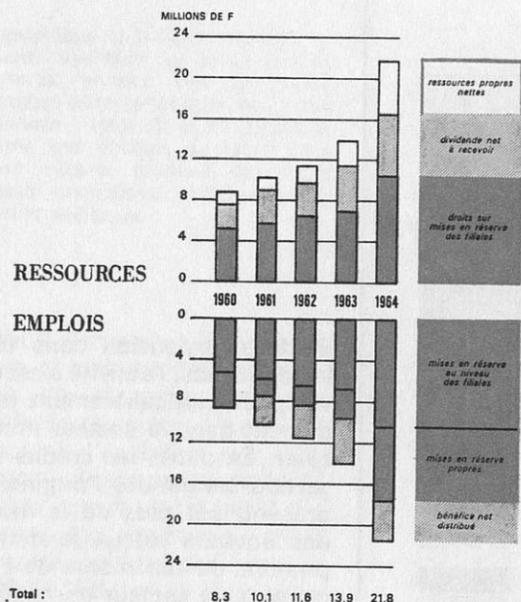
En forte expansion dans tous les domaines, l'activité s'est développée particulièrement rapidement dans le secteur immobilier. En outre, les crédits aux particuliers qui dès l'origine représentaient plus de la moitié des encours totaux tendent à prendre, du fait même de l'expansion du secteur immobilier, une part croissante dans l'activité d'ensemble.

LES GAINS NETS DU GROUPE ET LEURS EMPLOIS
après amortissement, impôts et provisions pour risques divers

■ Bénéfice distribué (interne et externe)
■ Mises en réserves et provisions diverses



GAINS NETS CONSOLIDÉS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE et leurs emplois



résultats

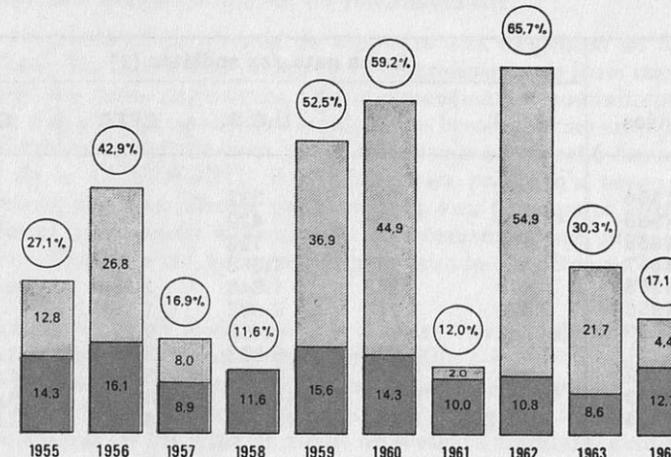
Parallèlement au développement de l'activité les résultats d'ensemble ont connu une progression rapide et régulière. Aussi le Groupe a-t-il pu distribuer à ses actionnaires une part croissante des bénéfices réalisés.

La Compagnie Bancaire a largement bénéficié de cette évolution. Elle a vu ainsi son bénéfice consolidé multiplié depuis l'origine par plus de 2,5. Jusqu'à présent seule une fraction de ce bénéfice a été distribuée. Aussi la capacité d'autofinancement a-t-elle été importante, atteignant 29,2 F par action en 1964.

RYTHME D'AUGMENTATION ANNUELLE DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS (*) EN %

(*) y compris report à nouveau et provisions taxées, partie libérée (SINVIM exclue)

■ Apports en numéraire y compris en 1963 et en 1964 les plus-values sur cessions d'actif de la CB.
■ Mises en réserve



financement

Grâce à un taux de mise en réserve assurant, à lui seul, une croissance des fonds propres de 13 % par an en moyenne, l'autofinancement a constamment permis de couvrir une part appréciable des besoins totaux en fonds propres. Toutefois la vigueur de l'expansion a jusqu'à présent nécessité le recours périodique à des capitaux extérieurs importants.

	ACCROISSEMENT DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS	POURCENTAGE D'AUTOFINANCEMENT
Du 31.12.54 au 31.12.59	16,5 21,9 38,4	43,0 %
Du 31.12.59 au 31.12.64	66,1 102,8 181,1 187	39,1 %

(*) plus-values de cession

LES RÉSULTATS DU GROUPE DE 1954 A 1964

milliers de F

Années	Gains nets des sociétés (1)					Gains nets du Groupe	
	U.F.B.	CET.	U.C.B.	CFEC	CB	Total	Gains (2) consolidés
1954	623	523	337	—	—	1.483	1.461
1955	1.031	1.306	422	—	—	2.759	2.729
1956	2.104	1.296	702	—	—	4.102	4.057
1957	1.611	729	1.268	180	—	3.788	3.722
1958	1.879	843	1.848	1.334	—	5.904	5.799
1959	2.629	2.218	2.982	1.761	—	9.590	7.344
1960	3.271	3.134	4.459	2.220	731	13.815	11.499
1961	3.964	3.046	5.883	2.495	3.698	19.086	16.207
1962	4.336	3.261	7.009	3.306	4.969	22.881	19.604
1963	5.082	3.224	10.886	4.188	6.558	29.938	26.043
1964	7.221(3)	5.424	13.274	6.866	10.040	42.825	38.641

(1) bénéfice distribué, mise en réserve, report à nouveau et provisions diverses à l'exclusion des provisions pour risques reconnus.

(2) déduction faite des distributions internes.

(3) compte non tenu des produits de cession réalisés dans l'année 1964 par l'U.F.B. et se montant à 2.125.

LES RÉSULTATS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Années	Gains nets de la CB					
	Produits du portefeuille titres	Excédents disponibles sur ressources propres	Droits de la CB sur les mises en réserve des filiales*	Total gain net consolidé	Gain net consolidé par action	Gain net consolidé par action ajusté** (base 1960)
	milliers F	milliers F	milliers F	milliers F	F	F
1960	2.484	731	5.092	8.307	20,80	20,80
1961	3.190	1.214	5.706	10.110	25,30	25,30
1962	3.634	1.779	6.242	11.655	19,40	26,10
1963	4.344	2.924	6.634	13.902	23,20	31,20
1964	5.500	5.696	10.656	21.852	36,40	48,90

* mises en réserves et provisions, à l'exclusion des provisions pour risques reconnus.

** compte tenu, lors de l'augmentation de capital de 1962, d'une valeur moyenne du droit de 220 F.

- La création de la COMPAGNIE BANCAIRE en 1959, suivie de son introduction en Bourse en 1961, a joué un rôle essentiel dans la poursuite depuis cinq ans de l'expansion du Groupe de Sociétés qui porte son nom, expansion dont les graphiques joints montrent qu'elle n'a manifesté aucune tendance au ralentissement.

Cette création a, en premier lieu, permis de répondre aux exigences en fonds propres des Sociétés de base. En raison du rythme élevé de croissance de leurs encours et en dépit de l'importance des mises en réserves, l'autofinancement ne pouvait suffire. En outre, les actionnaires d'origine, pressentant l'ampleur des besoins futurs en capital, souhaitaient qu'il soit fait appel partiellement pour les couvrir au marché financier. L'ouverture du capital de la COMPAGNIE BANCAIRE au public n'a cependant impliqué aucun relâchement des liens étroits qui l'unissent aux principales banques de la Place, qui continuent notamment d'assurer le financement d'une partie très importante des opérations. Ces liens lui garantissent une grande sécurité sur le plan des sources de financement.

D'autre part, le crédit dont elle jouit a permis à votre Compagnie de prendre une place notable sur le marché de l'argent à court terme. Elle a pu mettre ainsi à la disposition des Sociétés de base du Groupe des fonds importants, tirant au surplus de cette activité des profits propres qui croissent en même temps que les opérations de ses filiales. L'exploitation par les Sociétés de crédit de secteurs d'activité comme le financement à court terme des opérations de construction ou l'acquisition de logements anciens, secteurs où une expansion substantielle est réalisable mais est freinée par des difficultés de financement dues au caractère non réescomptable des effets créés, a été très largement facilitée par l'intervention de votre Compagnie dans sa fonction de « Centrale de financement » de ses filiales.

Enfin, depuis cinq ans, votre Compagnie assume des fonctions de direction et de coordination qui confèrent à chacune des Sociétés, notamment sur le plan de l'organisation administrative, une efficacité et des moyens nettement supérieurs à ceux qui pourraient être obtenus pour chacune d'elles dans le cadre d'une gestion isolée.

- Au terme d'une période d'expansion de dix ans marquée par un doublement des encours tous les deux ans, les perspectives de la COMPAGNIE BANCAIRE et de son Groupe paraissent toujours favorables, tant sur le plan de l'activité que sur celui des résultats.

■ Sur le plan de l'activité, il paraît certes raisonnable de ne pas envisager dans le secteur mobilier (crédits à l'équipement professionnel et crédits aux particuliers) des taux de progression des encours dépassant régulièrement 10 % par an. De même, les taux de croissance exceptionnels qui ont marqué le développement du secteur immobilier ne sauraient être indéfiniment maintenus. Cependant, une expansion très considérable tant en nombre de logements financés qu'en valeur moyenne du prêt unitaire est réalisable pourvu que soit résolu le problème de la durée des prêts.

Les crédits complémentaires aux prêts spéciaux du Crédit Foncier réalisés par l'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT concernent 14.000 logements sur un total de 115.000, en dépit de la place prédominante tenue par l'U.C.B. dans la profession. Dans le secteur de la construction financée par des procédures non publiques, dans lequel la prédominance des filiales de votre Compagnie est également incontestable, le nombre total des prêts réalisés par l'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT avec ou sans l'intervention de la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, ne dépasse pas 15.000 en 1964. Or, dans ce secteur,

la construction de logements a atteint en 1964 un rythme annuel voisin de 130.000 logements achevés, dont plus de la moitié ont bénéficié d'une prime sans prêt du Crédit Foncier, et devrait progresser jusqu'au niveau de 200.000 d'ici la fin du V^e Plan. De même, l'immense domaine du financement de l'acquisition de logements anciens est à peine exploité.

■ Sur le plan des résultats, les perspectives de la COMPAGNIE BANCAIRE sont également favorables.

Le développement des opérations doit normalement accroître les profits bruts. D'autre part, le problème des coûts unitaires et la recherche d'une productivité accrue font l'objet d'efforts constants au sein du Groupe. Celui-ci a acquis au CETELEM une expérience précieuse dans l'exploitation de la révolution administrative permise par les ensembles électroniques de gestion. Cette expérience contribuera à aider les Sociétés de notre département immobilier à faire face aux problèmes d'une croissance dont on vient de tenter de définir l'ampleur. Enfin les Sociétés de crédit du Groupe ne peuvent que bénéficier, dans le domaine des conditions de financement, d'un assouplissement de la réglementation du système bancaire qui, sous la pression de la nécessité, verra tôt ou tard le jour.

Quant à votre Compagnie elle-même, par son rôle de Centrale de financement, ses recettes sont directement associées à l'expansion de chacune de ses filiales, quelle que soit l'importance de sa participation : les dividendes perçus du fait de cette dernière ne constituent en l'état présent des choses que la moindre part de ses recettes.

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE EN 1964

L'année 1964 a encore été une année d'expansion. La production nationale s'est située à un niveau supérieur de plus de 5 % à celui de l'année précédente. Cependant cette progression était largement acquise dès le printemps et le rythme de croissance de l'activité industrielle s'est progressivement infléchi en cours d'année. La demande de biens d'équipement et d'investissement, élément déterminant de l'activité de votre Société et de son Groupe, n'a pas été uniforme, le maintien d'un rythme élevé d'activité dans le secteur immobilier s'opposant à la stagnation, voire dans certains cas à la baisse d'activité, dans le secteur mobilier.

Les Investissements en 1964 ■

● La construction de logements a continué de se développer en 1964 comme en témoigne le tableau ci-dessous relatif à l'évolution constatée aux divers stades de la construction.

EVOLUTION DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS
(en milliers de logements)

	1962	1963	1964
- logements autorisés..	427	525	590
- logements mis en chantier.....	348	380	400
- logements terminés..	309	336	369

Le nombre de logements autorisés a connu une nouvelle expansion. Depuis 1962, l'écart entre le nombre des permis de construire et celui des logements mis en chantier s'est accru sensiblement. Ce dernier a atteint pour la première fois, en 1964, 400.000, étape importante et symbolique dans l'effort du Pays pour résoudre la crise du logement. Enfin, le nombre de logements achevés a augmenté de près de 10 % par rapport à 1963.

La croissance semble particulièrement forte dans le secteur des logements les moins « aidés » (primés sans prêts) ou « non aidés ». Ces logements, dans le financement desquels le Groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE joue un rôle de premier plan, semblent représenter aujourd'hui plus du tiers du nombre total de logements achevés, environ 40 % du nombre total de logements mis en chantier et, en valeur, plus de la moitié des dépenses d'investissement dans la construction de logements. Le nombre des logements de ce type terminés dans l'année qui, entre 1959 et 1962, oscillait entre 80 et 90.000, a dépassé 125.000 en 1964 et atteindra vraisemblablement en 1965 un niveau voisin de 150.000.

■ La somme des délais qui s'écoulent entre la décision de lancement d'un programme, l'ouverture du chantier, sa pleine activité et l'achèvement des travaux atteignant plusieurs années, la grande activité de la construction en 1964 est presque exclusivement fonction de décisions prises par les promoteurs en 1961 et 1962 dans un climat d'optimisme. Au cours de ces années, la demande avait été vivement stimulée par les conséquences des événements d'Algérie et par les tensions inflationnistes qui, avant l'intervention du Plan de stabilisation, déterminaient l'attitude des détenteurs de capitaux.

En 1964, la demande solvable s'est faite nettement moins pressante. Sous l'effet d'une forte augmentation de l'offre d'appartements en souscription, les conditions d'équilibre du marché paraissent, en conséquence, s'être modifiées. Cette évolution ne s'est pas traduite par une baisse des prix, lesquels sont encore en forte hausse par rapport à 1963. Les prix sont en effet relativement rigides et reflètent davantage les conditions du marché de l'année de préparation des projets que celles de l'année de la mise en vente. Par ailleurs, les éléments de prix de revient ont poursuivi leur ascension. On a pu noter en revanche un ralentissement du rythme des ventes au niveau de chaque programme, sans qu'il soit possible de conclure de façon assurée à une diminution globale de celles-ci, le nombre total de logements offerts étant, on l'a vu, en augmentation sensible par rapport à l'année précédente. Ce phénomène, marqué au départ dans la région parisienne, s'est étendu progressivement aux grandes agglomérations provinciales, notamment dans le Nord, l'Est et même dans certaines places du Midi méditerranéen.

Les capitaux des promoteurs se trouvant immobilisés dans les opérations en cours et les perspectives de vente apparaissant incertaines, il peut en résulter un certain ralentissement de l'activité en 1965, au moins au stade des mises en chantier et du gros œuvre, d'autant que la hausse des prix, plus accentuée depuis trois ans que la hausse des revenus, rend plus sensible que jamais l'insuffisance des procédures de financement.

L'évolution du marché a entraîné une forte augmentation des besoins en capitaux de préfinancement. Les organismes spécialisés, dont les possibilités de financement sont limitées en ce domaine, à la fois par le caractère « non réescomptable » des prêts de cette nature et les disciplines de « l'encadrement » du crédit, n'ont pu satisfaire entièrement les demandes qui leur étaient faites. En ce qui concerne le crédit aux acquéreurs de logements, la progression est encore très nette pour l'ensemble de l'année, mais une tendance au ralentissement semble s'être marquée en fin d'année.

■ L'année 1964 a été la première année d'application des mesures prises en 1963 en matière de réglementation des primes et prêts spéciaux du Crédit Foncier de France, de régime fiscal des profits réalisés sur les ventes de terrains et sur les opérations de construction, et de garanties financières.

La mise en œuvre du nouveau régime des primes et prêts s'est traduite par quelques perturbations dans ce secteur. La délivrance des « primes convertibles », qui commande le niveau des autorisations de prêts du Crédit Foncier de France, n'a pu atteindre un rythme suffisant pour que toutes les possibilités de prêts correspondant au plafond d'autorisation du Crédit Foncier de France soient exploitées. Alors que ce plafond aurait permis la délivrance de prêts pour 124.000 logements, le nombre de logements ayant effectivement bénéficié d'un accord a été inférieur de 11 % à ce total. Il est en baisse de 6 % par rapport aux résultats de l'année précédente.

La nouvelle réglementation comporte en tout état de cause la charge d'une procédure administrative beaucoup plus lourde que la précédente. Elle entraîne surtout des conséquences défavorables en ce qui concerne la rentabilité des opérations de promotion, en obligeant les constructeurs à immobiliser pendant une durée nettement plus longue un capital nettement plus important : ceci résulte de l'immobilisation des capitaux correspondant à la valeur du terrain tant que la prime n'est pas obtenue et que le chantier ne peut, de ce fait, être ouvert. D'autre part, la vente ne peut dorénavant commencer qu'après l'achèvement des fondations. La demande est de toutes façons moins forte, puisque la réglementation nouvelle a pratiquement écarté la clientèle qui souscrivait des appartements en vue d'un placement locatif. Aussi faut-il voir dans une indéniable désaffection des promoteurs vis-à-vis du mécanisme des prêts spéciaux une autre raison de la diminution des crédits accordés en 1964.

La taxation des plus-values foncières ne semble pas avoir eu d'effet favorable sur les prix et l'offre de terrains. Aussi bien cette mesure avait-elle une portée beaucoup plus moralisatrice qu'économique.

En ce qui concerne le régime fiscal des opérations de construction, il est sans doute encore trop tôt pour porter un jugement valable sur l'incidence des mesures prises en 1963. L'évolution du marché du logement au cours de l'année 1964 a entraîné une forte augmentation des fonds assurant le préfinancement de la construction. L'évolution à long terme va dans le même sens, dans la mesure où le marché imposera progressivement une vente à un stade proche de l'achèvement. Etant donné la masse considérable des capitaux qu'il sera nécessaire de mobiliser, capitaux qui devront accepter de courir des risques accrus dans un marché dépourvu du stimulant artificiel de l'inflation et qui, avant toute taxation, bénéficieront d'une moindre rentabilité liée à une rotation plus lente, la crainte peut être exprimée de voir se manifester à terme une insuffisance des fonds prêts à s'investir dans la promotion immobilière. A cet égard, la réponse qui sera donnée à la question, encore mal éclaircie, de l'issue fiscale réservée aux capitaux accumulés par le jeu de l'exonération sous condition de emploi, prévue par la loi du 15 mars 1963, jouera un rôle essentiel.

L'application du régime des garanties financières prévu par l'article 4 du décret du 9 juillet 1963, auquel ce texte a conféré un caractère facultatif, n'a pas eu tendance à se généraliser. De nombreux promoteurs, notamment les personnes physiques, ne peuvent bénéficier de l'exonération sous condition de emploi. Certains, en outre, ne disposent pas des capitaux propres (20 % du coût total de chaque programme) nécessaires pour l'ouverture des garanties. Pour les promoteurs qui les ont demandées, la recherche d'un argument commercial vis-à-vis de leur clientèle semble dans bien des cas avoir été un motif plus important que le motif fiscal.

■ A l'issue de cette revue des grandes mesures administratives ayant influencé la construction en 1964, il est permis d'évoquer une mesure qui n'a pas été prise. Depuis 1962, les plafonds de prix au-delà desquels l'agrément de réescompte de la Banque de France ne peut être accordé pour les crédits aux acquéreurs, n'ont pas été révisés pour tenir compte de la hausse des prix. De ce fait, le financement des logements moyens, notamment des logements de cadres, est devenu de plus en plus difficile dans la région parisienne et dans nombre de grandes agglomérations de province.

Enfin, les textes d'application de mesures importantes sur le plan foncier, bail à construction et taxe de régularisation des valeurs foncières, ont vu le jour en 1964. Leur application effective ne débutera qu'en 1965.

D'une façon très générale et quel que soit le jugement porté sur les effets de chacune des mesures analysées, il est permis de souligner l'extrême complexité de la nouvelle réglementation. Elle rend pratiquement indispensable dans les opérations de promotion l'utilisation d'un personnel administratif nombreux et hautement qualifié dans chacune des spécialités juridiques, fiscales et réglementaires. Elle devrait avoir pour conséquence d'accélérer fortement la concentration de la profession.

- En dehors de la construction de logements, la demande de biens d'investissements a été assez peu soutenue, si ce n'est dans le secteur public dont les procédures de financement ne relèvent évidemment pas des interventions des filiales de votre Compagnie.

Pour les entreprises privées, la progression d'ensemble des investissements a été par rapport à l'année précédente, un peu inférieure à 4 % en volume. Mais pour les entreprises industrielles, autres que celles du bâtiment, des travaux publics et du pétrole, le volume des investissements a subi une baisse de l'ordre de 3 % par rapport à l'exercice précédent. La chute est surtout marquée en ce qui concerne les petites entreprises (employant moins de 100 salariés). Elle a particulièrement affecté les industries mécaniques, électriques et chimiques.

L'évolution a été moins défavorable, sans pour autant être particulièrement brillante, dans le secteur du bâtiment et des travaux publics où les commandes des entrepreneurs ont, en dépit d'un fort développement de leurs chiffres d'affaires, fléchi au cours du second semestre.

Dans le secteur des transports privés, les immatriculations de véhicules utilitaires sont, pour l'ensemble de l'année, en progression par rapport à l'année précédente, mais la progression s'est totalement effacée en fin d'année.

En définitive, parmi les grands secteurs de l'économie, seule l'agriculture n'a pas connu l'ambiance relativement défavorable qui a sévi en ce qui concerne les investissements.

L'économie agricole échappe en effet très largement à la conjoncture économique générale. Deux années favorables sur le plan de l'évolution des revenus intervenant à la suite d'une période de ralentissement sans doute excessif des achats ont suffi pour provoquer une nette amélioration du marché du machinisme agricole, la progression des immatriculations atteignant 9 % pour les tracteurs et 28 % pour les autres matériels.

Les raisons de l'évolution défavorable des investissements productifs privés en dehors du secteur agricole ont été abondamment commentées. Sans doute, à la base de la crise actuelle se trouve, pour bien des entreprises, l'insuffisance de fonds propres.

Celle-ci résulte de l'étroitesse des marges bénéficiaires et de ses corollaires que sont l'insuffisance de l'autofinancement et la limitation des possibilités d'appel au public. Sans doute aussi, la crise est-elle aggravée par l'incertitude des perspectives à court terme et l'hésitation à investir que cette incertitude provoque.

- Les achats de biens durables par les particuliers ont suivi, en 1964, une évolution relativement satisfaisante, si l'on met à part le secteur de l'automobile. Une quasi stagnation par rapport à l'année précédente a en effet caractérisé l'évolution des immatriculations de voitures particulières. En revanche, une progression de l'ordre de 10 % des ventes des principaux biens d'équipement du foyer : réfrigérateurs, machines à laver et appareils de télévision, a pu être observée pour l'ensemble de l'année. Des taux de progression plus spectaculaires ne peuvent plus guère être réalisés en matière de biens durables que dans le secteur des loisirs (caravanes, bateaux, etc).

La tendance à la réduction du recours au crédit pour les biens d'équipement ménager, que favorise l'élévation des revenus, semble s'être poursuivie pour les modèles les moins chers. De ce fait, le nombre des contrats de ventes à crédit augmente moins rapidement que les ventes totales. Toutefois, la qualité et le prix moyen des appareils vendus à crédit s'élevant régulièrement, le volume des opérations traitées par nos organismes spécialisés a continué de s'accroître.

Les Mécanismes Financiers en 1964 ■

La conjoncture financière a été marquée en 1964 par le maintien de la préférence des épargnants pour les placements liquides.

- Le montant des émissions nettes à long terme est, pour l'ensemble de l'année, en légère régression par rapport au montant atteint en 1963. Ce résultat peut être considéré comme décevant si l'on tient compte de ce que l'année 1964 a été la première année de fonctionnement des Sociétés d'Investissement à Capital Variable et de ce que l'apport sur le marché des Compagnies d'assurances a été en sensible progrès. Il ne doit cependant pas surprendre outre mesure, l'investissement dans la construction de logements neufs ayant absorbé au cours de l'année une part exceptionnellement élevée des ressources et de l'épargne à long terme des particuliers.

En matière d'emplois liquides, les comportements du public ont été caractérisés par la préférence donnée aux dépôts dans les caisses d'épargne, les comptes spéciaux et dépôts à terme bancaires qui ont connu, entre le début et la fin de l'année, un taux de progression plus de deux fois supérieur à celui enregistré par les disponibilités monétaires ou les dépôts bancaires à vue.

Du fait que les ressources bancaires sont encore, pour l'essentiel, constituées par des dépôts à vue, une nouvelle réduction de la part des flux de capitaux contrôlés par le système bancaire et une nouvelle augmentation de la part de ces flux contrôlés par les Caisses d'Épargne et la Caisse des Dépôts et Consignations en est résultée. C'est dire que la distorsion s'est accentuée entre le secteur public des investissements qui, bénéficiant de possibilités d'accès au marché obligataire et aux ressources drainées par les Caisses d'Épargne, a pu maintenir ses investissements aux niveaux prévus par le IV^e Plan, et le secteur concurrentiel, dont les investissements ont fléchi sensiblement au contraire du fait que ses sources de financement ont été affectées par les mesures de contrôle des crédits bancaires, indispensables dans leur principe, mais qui ont pesé lourdement sur lui.

- Les mesures d'encadrement du crédit ont été prorogées pour une période d'un an à partir du mois d'octobre 1964, la progression restant fixée, sauf exceptions, au taux uniforme de 10 %. Ainsi l'année 1965 sera-t-elle la troisième année d'application d'une méthode de contrôle qui, dans les propres termes du Conseil National du Crédit, « introduit dans les conditions de gestion des banques une rigidité et une uniformité qui deviendraient peu supportables si son application devait être trop longtemps poursuivie (1). » Atténuant fortement les motifs de la concurrence entre banques, elle apparaît contradictoire, notamment avec la politique tendant à l'abaissement des conditions de crédit que les Autorités poursuivent dans le même temps.

Après plusieurs ajustements temporaires destinés à faciliter certaines échéances, le coefficient de trésorerie a été maintenu à 36 %, bien qu'à l'intérieur du total des emplois défini par ce coefficient, la part minimum devant être investie en certificats de trésorerie ait été ramenée progressivement de 15 % à 7,5 %, du fait de l'évolution très favorable de la situation des finances publiques.

Le marché monétaire, relativement tendu dans la première partie de l'année, a connu par la suite une évolution plus favorable sous le triple effet du maintien de l'afflux de devises, du ralentissement de la progression de la circulation fiduciaire et d'une moindre pression de la demande de crédit, public et privé.

- Dans ce contexte, les ressources n'ont pas manqué à votre Compagnie et à ses filiales pour assurer le financement, pour un encours en très forte croissance, de leurs opérations de crédit, au moins en ce qui concerne celles qui aboutissent à la création d'effets susceptibles d'être admis au réescompte de la Banque de France. En revanche, les opérations de préfinancement à court terme des opérations de construction de logements et les crédits destinés à faciliter l'acquisition de logements anciens, qui n'ont pas pour l'essentiel le caractère réescomptable, n'ont pu être développées autant que l'aurait souhaité la clientèle. De même, il n'a pas été possible de satisfaire à l'énorme besoin potentiel qui existe en matière de crédits aux particuliers pour la construction de logements à des termes plus longs que ceux qui sont praticables aujourd'hui.

Nous espérons toutefois que pourront intervenir dans des délais raisonnables certains assouplissements de notre système financier, permettant aux organismes bancaires de notre Pays, à l'image de ce qui se passe dans les autres Pays Occidentaux, d'offrir à leur clientèle des moyens de financement mieux adaptés aux besoins en ce qui concerne aussi bien les investissements industriels que les acquisitions de logements.

LA VIE DU GROUPE EN 1964

L'activité propre de la COMPAGNIE BANCAIRE ■

- Votre Compagnie a continué en 1964 à prendre une part active au financement des crédits distribués par ses filiales, en faisant notamment appel aux ressources du marché monétaire.
- Nous avons commenté par ailleurs l'évolution du secteur immobilier en 1964; l'activité y est restée très intense. Aussi, afin de mettre ses fonds propres en harmonie avec ses

(1) Rapport du Conseil National du Crédit pour 1963, page 237.

perspectives de développement, l'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT a procédé à une augmentation de son capital de 30.000.000 de F à 40.000.000 de F par l'émission en numéraire de 100.000 actions de 100 F émises avec une prime de 15 F, puis à 45.000.000 de F par l'incorporation au capital d'une somme de 5.000.000 de F prélevée sur les réserves et l'attribution gratuite de 50.000 actions de 100 F à raison de une pour huit actions détenues.

Nous avons jugé souhaitable, dans le cadre de cette opération, d'élargir la participation du public dans le capital de cet Etablissement, et votre Compagnie a vendu sur le marché financier une fraction importante des droits de souscription qu'elle détenait. Cette cession a fourni à votre Compagnie les liquidités nécessaires à la souscription de ceux droits qu'elle a conservés. Elle a permis de dégager une nouvelle plus-value notable dans notre bilan, qui pourra être utilisée à faire face à des augmentations ultérieures du capital des diverses Sociétés dans lesquelles nous avons des participations.

- Nous vous avons indiqué dans notre précédent rapport que la SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE « SINVIM » avait eu, en 1963, à augmenter ses fonds propres en raison de la progression rapide de ses opérations. Elle a appelé en juin 1964 la fraction non libérée de cette augmentation de capital, soit 30.000.000 de F, dans lesquels la part à la charge de votre Compagnie a été de 6.064.650 F. Rappelons que son capital s'établissait au 31 décembre 1964 à 100.000.000 de F.

- Ainsi que nous vous l'avions exposé l'an dernier, l'abaissement en septembre 1963 de 10 à 9 de la « ratio » de crédit, avec effet du 31 mars 1964, nous avait conduit à accroître au début de 1964 le capital du CETELEM de 30.000.000 de F à 40.000.000 de F par souscription de 100.000 actions de 100 F émises avec une prime de 50 F. Un second abaissement de la « ratio » de 9 à 8 en juin 1964, avec effet au 30 novembre 1964, nous a amenés à accroître une nouvelle fois le capital du CETELEM au début de 1965 : l'opération a abouti à le porter à 45.000.000 de F par souscription en numéraire de 50.000 actions nouvelles émises avec une prime de 50 F par action de 100 F.

La souscription de votre Compagnie a porté sur 81.135 actions dans la première de ces augmentations de capital, sur 38.613 dans la seconde.

- C'est aussi pour permettre à l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES de faire face aux obligations résultant de la diminution de la « ratio » en matière de ventes à crédit que votre Compagnie a été conduite à racheter à celle-ci les participations qu'elle détenait dans un certain nombre de Sociétés Immobilières Conventionnées dont la COMPAGNIE BANCAIRE était déjà actionnaire :
 - 12.500 actions UNION IMMOBILIÈRE DE FRANCE.
 - 5.000 actions GROUPEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION.
 - 3.125 actions SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DU NORD « SIMNOR ».
 - 2.500 actions UNION POUR L'HABITATION.

La valeur au bilan de ces participations était en effet déductible des fonds propres de l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES pour l'application de la « ratio ». Leur achat par la COMPAGNIE BANCAIRE a donné la possibilité à cet Etablissement de libérer une partie de ses fonds propres investis dans ces valeurs. Il a permis d'autre part de dégager une plus-value que l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES était autorisée, en vertu de la législation des Sociétés Immobilières Conventionnées,

à passer directement en réserve. Le résultat d'ensemble de cette opération a été de dispenser l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES d'accroître son capital en 1964.

- La progression des opérations de nos Sociétés de location de matériel, la COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS « C.L.E.P. » et la COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ROUTIERS ET COMMERCIAUX « C.L.E.R.C. » nous a amenés à les transformer en Sociétés anonymes et à les doter simultanément de fonds propres en rapport avec le développement de leur activité.

Le capital de la C.L.E.P. a été porté de 500.000 F à 12.000.000 de F par l'émission en numéraire de 115.000 actions de 100 F libérées de moitié, dont votre Compagnie a souscrit 66.760.

Le capital de la C.L.E.R.C. n'a été porté qu'à 4.000.000 de F seulement par l'émission en numéraire de 35.000 actions de 100 F libérées de moitié dont votre Compagnie a souscrit 18.920.

- Les actionnaires du CETELEM-Afrique ayant été amenés à constater le caractère définitif de certaines pertes d'exploitation subies par cet Etablissement, ont décidé une réduction correspondante du capital de 1.500.000 dinars à 300.000 dinars. Afin de reconstituer le fonds social à un niveau suffisant pour lui permettre de faire face aux engagements qu'il a à l'égard des banques installées en Algérie, qui continuent de mobiliser les effets représentatifs des crédits anciens dont le recouvrement, malgré de grosses difficultés, se poursuit néanmoins, le CETELEM-Afrique a ensuite porté son capital de 300.000 à 1.800.000 dinars par l'émission en numéraire de 15.000 actions de 100 dinars. Votre Compagnie en a souscrit pour sa part 3.890.

- Nous vous avons exposé l'an dernier les motifs qui nous avaient décidés à participer à la constitution de deux « Sociétés Immobilières d'Investissements » créées sous l'égide de certains de nos actionnaires banquiers. La première d'entre elles, « IMMINDO S.A. » a appelé durant l'année écoulée une fraction de 30 F par action sur le capital restant à libérer.

La constitution de la seconde, l'UNION GÉNÉRALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS « UGIMO » n'a été effectivement réalisée qu'en 1964, au capital de 200.000.000 de F, dont nous avons souscrit 1 %, soit 20.000 actions, libérées de moitié.

- Votre Compagnie a, d'autre part, participé à la création de la UNION ESPAÑOLA DE FINANCIACION S.A. « UNIFIBAN » au capital de 300 Millions de pesetas. Cette Société, créée dans le cadre du décret-loi du Gouvernement espagnol en date du 27 décembre 1962, a pour objet le financement de biens d'équipement productifs : machines-outils, matériel de travaux publics, matériel agricole, véhicules industriels, etc.

Il est en effet apparu aux Autorités financières comme à un certain nombre de Banques espagnoles importantes, sur l'initiative du BANCO EXTERIOR DE ESPAÑA, que les besoins d'équipement nombreux et variés d'une économie espagnole en pleine expansion justifiaient l'institution d'un Organisme spécialisé, conçu dans le même esprit que les Sociétés de notre Groupe, c'est-à-dire associant les principaux établissements de crédit du Pays pour la satisfaction de besoins dont l'ampleur et le caractère particulier dépassent le cadre d'une action isolée. La COMPAGNIE BANCAIRE a été sollicitée de participer à la création de cet établissement aux fins de lui apporter notamment son concours technique. Les autres actionnaires sont : BANCO DE ARAGON, BANCO EXTERIOR DE ESPAÑA, BANCO DE GIJON, BANCO HERRERO, BANCO HISPANO AMERICANO, BANCO IBERICO,

BANCO MERCANTIL E INDUSTRIAL, BANCO PASTOR, BANCO RURAL Y MEDITERRANEO, BANCO DE SAN SEBASTIAN, BANCO URQUIJO, BANCO ZARAGOZANO.

La participation de votre Compagnie est de 11,76 % et porte sur 35.294 actions de 1.000 pesetas, libérées de moitié actuellement.

L'activité des filiales ■

- L'activité de nos cinq principales filiales s'est poursuivie en 1964 dans des conditions qui vous sont exposées plus en détail en quatrième partie du présent rapport. Bien que les activités de nos filiales, essentiellement orientées vers le financement de l'équipement, soient de celles que les Pouvoirs Publics souhaitaient ne pas voir se ralentir, les conséquences de la politique d'encadrement du crédit se sont fait cependant sentir, notamment au cours du second semestre, et les conditions générales d'exploitation ont été, de ce fait, parfois sensiblement plus sévères qu'en 1963. De nouveaux progrès ont été réalisés dans le domaine de l'organisation; leur effet sur la rentabilité est déjà sensible et devrait se poursuivre: il est particulièrement remarquable de souligner que si les profits nets avant impôts sont en sensible accroissement dans chacune des Sociétés intéressées, ceci est dû à une progression des frais généraux beaucoup moins importante que celle des recettes d'exploitation.

Dans l'ensemble, nous considérons donc les résultats obtenus en 1964 comme favorables.

■ L'UNION FRANÇAISE DE BANQUES a ouvert 726,4 Millions de F de crédits à l'équipement professionnel en 1964 contre 678,3 en 1962, soit une progression de 7,1 %.

Son encours global atteignait 1.035 Millions de F au 31 décembre 1964 contre 893,9 au 31 décembre 1963, en augmentation de 15,8 %.

Le compte de Profits et Pertes s'est soldé par un bénéfice net de 6.451.089,04 F, après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires, auxquels se sont ajoutés 2.215.000 F de plus-values disponibles en franchise d'impôt ainsi qu'il a été exposé plus haut.

■ Nos deux Sociétés de « leasing », la COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS « C.L.E.P. » et la COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ROUTIERS ET COMMERCIAUX « C.L.E.R.C. », dont l'activité constitue un utile complément aux opérations de crédit traitées par l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES, ont poursuivi conformément à nos prévisions le développement de leurs opérations.

■ Le CETELEM a ouvert 655 Millions de F de crédits en 1964 contre 588 en 1963, soit une progression de 11,4 %.

Son encours global atteignait en fin d'année 496,5 Millions de F contre 446,4 à fin 1963, en augmentation de 11,2 %.

Le compte de Profits et Pertes s'est soldé par un bénéfice net de 4.949.032,55 F après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires.

■ L'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT a ouvert 1.597,8 Millions de F de crédits en 1964 contre 1.213,5 en 1963, soit une progression de 31,7 %.

Son encours global atteignait 2.612,4 Millions de F au 31 décembre 1964 contre 1.869 à fin 1963, en augmentation de 39,8 %.

Le compte de Profits et Pertes s'est soldé par un bénéfice net de 8.068.961,74 F après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires.

■ Les contrats souscrits à la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT se sont élevés en 1964 à 881 Millions de F contre 612 Millions de F en 1963, soit une progression de 44 %.

Le montant des contrats en cours atteignait en fin d'année 2.494 Millions de F contre 1.714 à fin 1963, en augmentation de 45,5 %.

Le compte de Profits et Pertes s'est soldé par un bénéfice net de 3.770.093,99 F après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires.

Pour chacune des quatre Sociétés ci-dessus, U.F.B., U.C.B., CETELEM, C.F.E.C., le dividende brut a été fixé à 8% comme au cours des exercices antérieurs.

■ La SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE « SINVIM » a poursuivi son développement au cours de l'exercice, continuant à diversifier ses opérations tant à Paris qu'en Province.

Ses participations dans des programmes immobiliers représentaient au 31 décembre 1964, en valeur de vente, 923 Millions de F; celle-ci était de 520 Millions au 31 décembre 1963.

Un certain nombre de ces programmes sont arrivés en 1964 au stade de la vente: les premiers résultats en sont satisfaisants.

Le compte de Profits et Pertes fait apparaître un résultat bénéficiaire de 5.466.681,87 F pour l'exercice, qui a permis la mise en distribution d'un premier dividende de 5 %.

■ La SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE GESTION DES CENTRES D'ÉQUIPEMENT « SEGECE » a continué à approfondir et à étendre ses interventions: elle s'intéresse maintenant à l'étude ou la réalisation d'une soixantaine de Centres commerciaux.

Les honoraires encaissés se sont élevés à 1.940.671,95 F contre 1.036.000 F en 1963.

Les résultats de l'exercice ont permis de dégager un solde bénéficiaire de 5.913,87 F.

- Notre Groupe comptait à la date du 31 décembre 1964 un effectif de 2.436 personnes, dont 210 affectées à nos représentations en province. C'est à la compétence technique et au dévouement de tous que nos Sociétés doivent d'avoir pu faire face tout à la fois aux exigences d'une expansion toujours très vive, et d'un contrôle attentif et efficace de la sécurité comme de la rentabilité de nos opérations. Nous sommes sûrs que vous voudrez bien exprimer votre satisfaction aux collaborateurs de tous grades, aux Directeurs Généraux, aux Agents d'encadrement, ainsi qu'à tous les membres du personnel qui ont contribué chacun pour sa part et dans son domaine propre d'action aux résultats dont nous vous avons rendu compte.

- Nous avons au cours de 1964 réorganisé profondément notre Département Social, notamment par la mise sur pied d'un Service chargé de suivre tous les problèmes de formation professionnelle et de promotion. La très rapide progression des Sociétés de notre Groupe au cours des dix dernières années les a conduites en effet à accroître sensiblement leurs effectifs. Nous avons pensé qu'il était important que les Collaborateurs de nos Sociétés puissent recevoir à mesure qu'ils apparaissent nécessaires les compléments de connaissances et de formation indispensables pour faire face aux exigences toujours accrues de leur métier, et qu'ils trouvent dans la croissance même de nos affaires une chance de promotion professionnelle et sociale. Des réalisations significatives ont été acquises dans ce domaine, et nous comptons systématiser notre action dans ce sens.
- Nous avons d'autre part été amenés à la fin de 1964 à définir et à mettre sur pied un nouveau mécanisme d'administration des « Services communs » aux diverses Sociétés de notre Groupe. L'une des particularités de notre gestion est, en effet, que la concentration en un Siège unique des diverses Sociétés a permis depuis l'origine de ne pas multiplier les services non spécialisés : administration du personnel, gestion des immeubles et du matériel, organisation, contrôle, par exemple, mais au contraire, de faire bénéficier les diverses Sociétés des avantages d'une gestion plus rationnelle en mettant à la disposition de chacune d'entre elles un service unique pour le Groupe. Nous avons regroupé tous ces Services dans une « SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ÉTUDES ET DE GESTION DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE ». Aux effectifs de 249 personnes, cette Société regroupe des fonctions très diverses qui vont des études et recherches et de l'analyse financière ou de l'organisation aux Services médicaux, en passant par les fonctions, plus traditionnelles et appelant des effectifs plus nombreux, que sont l'administration du personnel et l'entretien des immeubles. Soulignons que cette Société est responsable de plus de 10 % de l'ensemble des frais et charges d'administration des diverses Sociétés du Groupe pour le compte de qui elle opère.

Renseignements sur les participations ■

- Nous jugeons utile d'autre part de vous fournir, ci-après, quelques informations sur l'évolution en 1964 des autres Sociétés, ne dépendant pas de notre Groupe, dans lesquelles votre Compagnie détient des participations :

■ LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LES INDUSTRIES DU TOURISME a, au cours de son second exercice social, étendu le champ de ses activités, tant en ce qui concerne leur nature que leur importance : elle se trouve aujourd'hui présente dans tous les grands secteurs d'activité du tourisme, notamment les stations de montagne et de bord de mer, l'hôtellerie et les villages de vacances, les agences de voyages; elle a, en outre, pris des participations dans des Sociétés ayant pour objet l'aménagement et l'exploitation de ports de plaisance ainsi que de terrains de camping ou de caravanning.

Parallèlement, son concours a fréquemment été sollicité par d'autres Organismes pour assurer un rôle de conseil et d'assistance en matière de projets touristiques.

Les produits de l'exercice 1964 ont permis de dégager un solde bénéficiaire de 120.000 F qui sera affecté à l'amortissement des frais d'établissement.

■ La SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET HOTELIERS « SOFITEL », qui a commencé son activité en janvier 1963, a ouvert en 1964 ses deux premiers hôtels à Strasbourg et à Cherbourg, d'un total de 250 chambres. Un troisième hôtel de 80 chambres sera achevé au début de 1965 à Belfort.

Plusieurs autres projets sont en cours ou à l'étude intéressant une dizaine de grandes villes françaises, la Société s'étant donné pour premier objectif la création d'une chaîne hôtelière moderne répondant aux goûts prévisibles de la clientèle.

■ L'activité de la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER « COGEDIM » a porté, en 1964, sur des programmes d'habitation et de bureaux dans la région parisienne et en province, ainsi que sur la construction de maisons individuelles et de logements de vacances; les premières commercialisations interviendront en 1965.

A la fin de 1964, la Société avait déjà investi quelque 40.000.000 de F et prévoit pour l'année 1965 des investissements du même ordre.

Son deuxième exercice social s'est soldé par un résultat d'exploitation permettant d'apurer dans une large mesure les frais d'établissement.

■ L'UNION POUR L'HABITATION exploite déjà à titre locatif 700 appartements réalisés dans le cadre de deux conventions passées avec l'État et représentant un investissement de quelque 44.000.000 de F. Les programmes en cours, pour lesquels une Convention doit être passée prochainement avec l'État, porteront à fin 1967 son patrimoine immobilier à 1.200 appartements et 1.000 m² environ de bureaux commerciaux, représentant un investissement global de l'ordre de 90.000.000 de F.

Les bases locatives des appartements déjà loués s'élevaient au 1^{er} janvier dernier à 3.900.000 F.

Les résultats de l'exercice permettront à la Société la distribution d'un coupon de 3,50 F, contre 3 F au titre de 1963.

L'UNION POUR L'HABITATION a porté, durant l'exercice, son capital de 160.000.000 de F à 240.000.000 de F par émission en numéraire, actuellement libérée de moitié.

■ La SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DU NORD « SIMNOR » exploite actuellement à titre locatif 665 logements, correspondant à un investissement de l'ordre de 31.000.000 de F. Ses programmes en cours de réalisation, au titre des deux conventions passées par la Société avec l'État, porteront ce patrimoine à 1.140 logements à fin 1965 et 1.500 à fin 1966.

La Société s'est, en outre, constituée une réserve foncière de 130.000 m² de terrains dans les zones résidentielles de Lille, Roubaix, Tourcoing.

Les revenus bruts des immeubles ont été d'environ 2.900.000 F pour l'exercice écoulé et permettront vraisemblablement la distribution d'un dividende de 4,50 F au lieu de 3,20 F au titre de 1963.

La Société a porté en 1964 son capital de 75.000.000 de F à 115.000.000 de F, par émission en numéraire, maintenant entièrement libérée.

■ L'UNION IMMOBILIÈRE DE FRANCE « U.I.F. » exploite déjà à titre locatif 1.051 appartements, réalisés dans le cadre des Conventions passées avec l'État et correspondant à un investissement de 98.000.000 de F. Ses programmes en cours portent sur 1.084 appartements et les constructions en projet sur 1.107 appartements répartis entre la région parisienne pour une large part et quelques grandes villes de province.

La progression des chantiers a rendu nécessaire l'appel, en novembre dernier, du second quart de la dernière augmentation du capital de 160.000.000 de F à 240.000.000 de F

Les revenus bruts des immeubles se sont élevés en 1964 à 7.235.948,40 F contre 4.371.278,39 F en 1963, et permettent la distribution d'un coupon de 3,50 F.

■ Le GROUPEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION exploite actuellement à titre locatif 700 logements. Ses programmes en cours de réalisation, au titre des quatre Conventions passées par la Société avec l'État, porteront ce patrimoine à 2.100 logements, dont l'achèvement sera réparti sur 1965 et 1966, représentant un investissement total de l'ordre de 200.000.000 de F.

Les loyers encaissés en 1964 ont déjà été de l'ordre de 4.000.000 de F et permettront vraisemblablement la distribution d'un coupon de 3,50 F.

La Société a porté en 1964 son capital de 80.000.000 de F à 160.000.000 de F par émission en numéraire, maintenant entièrement libérée.

■ « IMMINDO S.A. », qui a débuté son activité à la fin de 1963, a procédé à l'acquisition de plusieurs terrains, tant dans la région parisienne qu'à Nantes, et détient déjà 60 appartements en location.

Ses programmes en cours portent sur 137 appartements et les constructions en projet sur 237 appartements. Les investissements réalisés atteignent, au 31 décembre 1964, 20.000.000 de F.

La Société a procédé en juillet à l'appel de 17.640.000 F, soit 30 F par action, sur le capital restant à libérer et prévoit d'en appeler le solde courant 1965.

Les résultats de l'exercice lui permettront d'amortir la majeure partie de ses frais d'établissement.

■ L'UNION GÉNÉRALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS «UGIMO», qui a débuté ses opérations dans les premiers mois de 1964, a aussitôt procédé à l'acquisition des terrains nécessaires à son activité. Ses programmes en cours portent sur 1.400 logements dont l'achèvement s'échelonne de fin 1965 à fin 1966, auxquels s'ajoutent des constructions en projet représentant une centaine de logements.

Deux conventions avec l'État sont en cours de signature à ce titre.

La Société recevra donc ses premiers loyers en 1965 et compte enregistrer ses premiers résultats notables à la fin de l'exercice 1966.

■ La COMPAGNIE POUR LE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE « COFICA » a assuré pendant l'exercice des financements d'un montant de 822.900.000 F en progression de 3,37 % sur l'exercice précédent, ses opérations ayant été pratiquement stabilisées au cours du second semestre pour tenir compte des consignes d'encadrement du crédit.

La Société a encaissé 93.544.435 F de frais de crédit en 1964, ce qui représente une augmentation de 5,63 % sur 1963.

Le bénéfice de l'exercice, 6.759.719,19 F est légèrement supérieur à celui réalisé en 1963 et permettra d'assurer la distribution d'un dividende brut de 7 %, soit 3,50 F par action de 50 F.

LE BILAN ET LES RÉSULTATS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Le bilan de la COMPAGNIE BANCAIRE arrêté au 31 décembre 1964 est d'un montant sensiblement égal à celui établi à la clôture de l'exercice précédent. L'évolution du poste portefeuille-titres, qui passe de 110.497.237,41 F à 123.450.262,43 F, ne reflète qu'imparfaitement l'accroissement des actifs réels de votre Compagnie durant l'exercice, au titre des prises de participations nouvelles et de l'extension des participations existantes, que nous avons évoquées ci-dessus, ce poste ayant fait l'objet d'un amortissement de 19.611.911,14 F dans le cadre de l'affectation et du remploi de plus-values de cession dégagées au cours des exercices antérieurs.

Les comptes d'ordre du passif comportent encore un montant de 18.060.644,26 F de plus-values dégagées et non encore remployées.

Par ailleurs, les postes « hors bilan », qui reflètent l'évolution des opérations de trésorerie par lesquelles votre Compagnie concourt au financement des opérations de ses filiales, ont marqué une sensible augmentation par rapport à l'exercice précédent. Il y a lieu de souligner qu'en raison de l'activité spéciale de notre Groupe, exclusivement orientée vers le financement de l'habitation ainsi que de l'équipement des entreprises et des particuliers, votre Compagnie, soumise en tant que banque aux limitations de la progression de ses encours, a pu bénéficier des assouplissements expressément prévus par les mesures « d'encadrement du crédit »; de ce fait, ses opérations de financement ont pu connaître un accroissement plus important que celui généralement admis pour les Etablissements de Banque. C'est ainsi que l'ensemble des postes « Effets escomptés circulant sous notre endos », « Valeurs données en pension à recevoir », et « Engagements par cautions et avals », est passé de 1.119.986.313,58 F au 31 décembre 1963 à 1.313.835.659,11 F au 31 décembre 1964.

Vos Commissaires commenteront pour le surplus l'évolution des divers postes du bilan.

Les résultats d'exploitation sont en augmentation sensible sur ceux de l'exercice précédent. Ils comportent d'une part les dividendes afférents à l'exercice 1963 des participations détenues par votre Société, d'autre part les recettes correspondant aux concours croissants qu'elle apporte à ses filiales pour le financement de leurs opérations. Il est à souligner que cette progression de nos recettes n'entraîne pas de gonflement parallèle de nos frais généraux, ceux-ci n'étant pas, à l'encontre des dépenses de gestion de nos filiales, étroitement fonction du volume de nos opérations.

Le compte de Profits et Pertes, après amortissements et provisions divers pour un montant de	27.487.599,33 F
(dont 19.611.911,14 F correspondant au remploi de plus-values sur cessions d'actions et 6.210.320,07 F à la provision pour impôts)	
<i>fait apparaître un solde de</i>	<u>8.790.230,77 F</u>
— Compte tenu du report à nouveau au 1 ^{er} janvier 1964 de	872.614,08 F
le bénéfice distribuable s'établit à	9.662.844,85 F
que nous vous proposons de répartir comme suit :	
— à la réserve légale	4.500.000,00 F
qui se trouvera ainsi portée à son maximum légal de 6 millions de F	
— aux actionnaires à titre de :	
● dividende statutaire : 5 %	3.000.000,00 F
● superdividende : 2 %	1.200.000,00 F
Attribution statutaire du Conseil.....	133.333,00 F
Solde à porter au compte « Report à nouveau ».....	829.511,85 F

Si vous approuvez ces dispositions, le dividende de l'exercice sera fixé à 7 F par action.

Nous vous rappelons qu'une part importante des revenus mis en distribution par votre Société correspond à des revenus de ses participations dans des filiales, ayant déjà supporté la taxe de distribution. Notre Société est fondée, de ce fait, à distribuer un dividende net de 6,95 F pour l'exercice, chaque action bénéficiant en outre d'un crédit d'impôt de 2,19 F

Nous vous demandons d'approuver le bilan et les comptes de l'exercice, ainsi que les opérations visées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, et vous prions de bien vouloir donner quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration.

Notre Censeur, M. Philippe de MAIZIÈRE, est décédé brutalement au mois de septembre 1964. Nous avons perdu en lui l'un de nos amis fidèles, auquel nous étions tous attachés. La compétence et l'esprit de coopération dont il avait toujours fait preuve lui avaient valu dans notre équipe une place de choix. Nous avons été profondément attristés par sa disparition et nous sommes sûrs que vous vous associerez à l'hommage que nous souhaitons lui rendre. Pour la période restant à courir de son mandat de censeur, nous avons appelé pour lui succéder M. J. TERRAY et soumettons sa nomination à votre ratification.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT GENERAL

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre mission de contrôle des écritures comptables relatives aux opérations de l'exercice social du 1^{er} janvier au 31 décembre 1964.

Les vérifications auxquelles nous avons procédé ont été conduites selon les règles habituelles en matière de contrôle, c'est-à-dire qu'elles ont comporté en premier lieu un examen général des écritures et comptes sociaux et, par analyse, des sondages étendus sur divers postes particuliers. Toutes les explications et justifications demandées nous ont été fournies diligemment.

Les méthodes d'évaluation des comptes sont identiques à celles qui ont été appliquées pour les exercices précédents.

Après la communication qui nous en a été faite, nous avons constaté que les informations d'ordre comptable mentionnées dans le Rapport de votre Conseil d'Administration étaient en tous points exactes.

Quant à la présentation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes, elle n'a été l'objet d'aucune modification. Ces deux documents ont la même structure que les précédents.

Il vous est communiqué ci-après le BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1964. Par juxtaposition, nous y avons reporté le Bilan de l'exercice 1963.

actif	31 déc. 1964	31 déc. 1963
Caisse, Banque de France, Chèques postaux.....	225.192,80	2.183.164,80
Banques et Correspondants	6.413.535,90	330.583,73
Portefeuille Effets	97.151.468,00	99.962.335,00
Comptes courants	—	116.952,56
Avances et débiteurs divers	9.284.674,23	19.061.700,00
Titres.....	123.450.262,43	110.497.237,41
Comptes d'ordre et divers.....	446.873,85	3.925.854,98
Frais à amortir.....	1.873.997,77	
— Amortissements.....	1.873.997,77	—
Immeuble, Mobilier.....	166.704,94	—
— Amortissements.....	166.704,94	—
Totaux.....	236.972.007,21	236.077.828,48

passif	31 déc. 1964	31 déc. 1963
Comptes courants.....	55.090.541,05	47.492.029,02
Banques et Correspondants.....	1.258,90	13.445.888,90
Créditeurs divers.....	10.844.961,14	4.051.756,47
Dividendes restant à payer.....	75.297,90	65.809,03
Comptes à échéance fixe.....	28.100.000,00	23.000.000,00
Comptes d'ordre et divers.....	27.697.103,37	37.316.397,98
Réserve Légale.....	1.500.000,00	500.000,00
Prime d'apport.....	13.251.400,00	13.251.400,00
Prime d'émission.....	30.748.600,00	30.748.600,00
Capital.....	60.000.000,00	60.000.000,00
Bénéfice de l'exercice.....	8.790.230,77	5.308.087,15
Report à nouveau.....	872.614,08	897.859,93
Totaux.....	236.972.007,21	236.077.828,48

La comparaison des comptes du Bilan de l'exercice clos de 31 décembre 1964 avec les mêmes comptes du Bilan au 31 décembre 1963, fait apparaître les différences suivantes :

1° à l'actif

a) Sont en augmentation en 1964 :

Banques et Correspondants, pour	6.082.952,17
Titres, pour.....	12.953.025,02

b) Sont en diminution en 1964 :

Caisse, Banque de France, Chèques postaux, pour.....	1.957.972,00
Portefeuille Effets, pour.....	2.810.867,00
Comptes courants, pour.....	116.952,56
Avances et débiteurs divers, pour.....	9.777.025,77
Comptes d'ordre et divers, pour	3.478.981,13

2° au passif

a) Sont en augmentation en 1964 :

Comptes courants, pour.....	7.598.512,03
Créditeurs divers, pour.....	6.793.204,67
Dividendes restant à payer, pour.....	9.488,87
Comptes à échéance fixe, pour.....	5.100.000,00
Réserve légale, pour.....	1.000.000,00
Bénéfice de l'exercice, pour.....	3.482.143,62

b) Sont en diminution en 1964 :

Banques et Correspondants, pour	13.444.630,00
Comptes d'ordre et divers, pour.....	9.619.294,61
Report à nouveau, pour.....	25.245,85

De plus, à la date du 31 décembre 1964, les engagements hors bilan s'élevaient aux montants ci-après :

— Engagements par cautions et avals	156.937.128,11
— Effets escomptés circulant s/notre endos	197.498.531,00

Comme il vient d'être dit, le BÉNÉFICE NET de l'exercice 1964 atteint 8.790.230,77 F, déduction faite de l'impôt sur les Sociétés. A la clôture de l'exercice 1963, le BÉNÉFICE NET atteignait 5.308.087,15 F.

Voici d'ailleurs les opérations qui ont concouru à l'obtention de ces résultats, telles que celles-ci figurent sur le **COMPTE DE PROFITS ET PERTES**, extrait de la Comptabilité Générale :

crédit :

Intérêts, Commissions et divers.....	28.931.869,90
Revenus des titres des filiales et des S.I. d'Investissement.....	4.096.013,37
Autres revenus titres.....	248.420,72
Plus-values réinvesties.....	19.611.911,14
Total du Crédit.....	52.888.215,13

débit :

Intérêts, Commissions et divers.....	13.608.246,17
Taxes sur le Chiffre d'Affaires.....	107.652,01
Frais généraux.....	2.894.486,85
Amortissements :	
— déductibles.....	22.569,22
— accélérés.....	3.798,90
— emploi de P.V.....	19.611.911,14
Provisions diverses.....	19.638.279,26
Provisions pour impôt sur les Sociétés.....	1.639.000,00
Bénéfice de l'exercice 1964.....	6.210.320,07
	8.790.230,77
Bénéfice de l'exercice 1964.....	52.888.215,13

Votre Conseil d'Administration nous a informés de la proposition de répartition du Bénéfice de l'exercice 1964, qu'il entendait vous soumettre. En ce qui nous concerne, cette proposition ne suscite aucune observation.

En résumé et pour conclure, de nos examens, investigations et contrôles, nous considérons que les COMPTES et le BILAN de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1964 sont sincères et exacts. Ils reflètent avec précision les opérations et la situation de votre Société pour l'exercice considéré. A notre avis, rien ne s'oppose donc, Messieurs les Actionnaires, à ce qu'ils recueillent votre approbation.

Fait à Paris, le 8 mars 1964.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

G. HEUSSE

Commissaire de Sociétés
Agréé par la Cour d'Appel
de Paris.

L. LAUNIAU

Commissaire de Sociétés
Agréé par la Cour d'Appel
de Paris.

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS VISÉES A L'ARTICLE 40
DE LA LOI DU 24 JUILLET 1867,
MODIFIÉ PAR L'ARTICLE 10 DE LA LOI DU 4 MARS 1943

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article 40, modifié, de la loi du 24 juillet 1867, nous vous informons avoir reçu notification par votre Conseil d'Administration des autorisations qu'il a données durant l'exercice 1964, concernant des conventions de la nature de celles qui sont mentionnées à l'article 40 de la loi sus-visée.

Ces conventions ont eu pour objet les opérations ci-après :

- 1) **Autorisation de souscription à une augmentation de capital à libérer en numéraire :**
Société CETELEM-Afrique.
- 2) **Acquisitions de titres à une Société filiale :**
Actions de l'UNION IMMOBILIÈRE DE FRANCE « U.I.F. ».
Actions du GROUPEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION.
Actions de la SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DU NORD « S.I.M.-N.O.R. ».
Actions de l'UNION POUR L'HABITATION.
Parts de la C.L.E.P.
Parts de la C.L.E.R.C.

Les conditions dans lesquelles ces opérations ont été réalisées n'appellent de notre part aucune observation.

Nous vous rappelons par ailleurs, comme nous le faisons chaque année, que votre Société effectue couramment des opérations bancaires relevant de son objet statutaire avec des Sociétés qui ont avec la vôtre des Administrateurs communs. Ces opérations, non plus, ne motivent aucune critique de notre part.

Fait à Paris, le 8 mars 1964.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

G. HEUSSE
Commissaire de Sociétés
Agréé par la Cour d'Appel
de Paris.

L. LAUNIAU
Commissaire de Sociétés
Agréé par la Cour d'Appel
de Paris.

COMPTES DE L'EXERCICE 1964

BILAN DE LA COMPAGNIE BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 1964

actif

	Avant répartition	Après répartition
Caisse, Banque de France, Chèques postaux	225.192,80	225.192,80
Banques et Correspondants	6.413.535,90	6.413.535,90
Portefeuille effets	97.151.468,00	97.151.468,00
Comptes courants	—	—
Avances et débiteurs divers	9.284.674,23	9.284.674,23
Titres	123.450.262,43	123.450.262,43
Comptes d'ordre et divers	446.873,85	446.873,85
Frais à amortir	1.873.997,77	—
— Amortissements	—	—
Immeuble et Mobilier	166.704,94	—
— Amortissements	—	—
	236.972.007,21	236.972.007,21

passif

	Avant répartition	Après répartition
Comptes courants	55.090.541,05	55.090.541,05
Banques et Correspondants	1.258,90	1.258,90
Créditeurs divers	10.844.961,14	10.978.294,14
Dividendes restant à payer	75.297,90	4.275.297,90
Comptes à échéance fixe	28.100.000,00	28.100.000,00
Comptes d'ordre et divers	27.697.103,37	27.697.103,37
Réserves	45.500.000,00	50.000.000,00
Réserve légale	1.500.000,00	6.000.000,00
Prime d'apport	13.251.400,00	13.251.400,00
Primes d'émission	30.748.600,00	30.748.600,00
Capital	60.000.000,00	60.000.000,00
Bénéfice de l'exercice	8.790.230,77	—
Report à nouveau	872.614,08	829.511,85
	236.972.007,21	236.972.007,21

hors bilan :

(auxquels s'ajoutent les

Engagements par cautions et avals	156.937.128,11
Effets escomptés circulant s/notre endos	197.498.531,00
valeurs données en Pension à recevoir pour	959.400.000,00)

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

débit

Intérêts, Commissions et divers	13.608.246,17
Taxes sur le chiffre d'affaires	107.652,01
Frais généraux	2.894.486,85
Amortissements	19.638.279,26
Provisions diverses	1.639.000,00
Provision pour impôts sur les Sociétés	6.210.320,07
Bénéfice de l'exercice	8.790.230,77
	52.888.215,13

crédit

Intérêts, Commissions et divers	28.931.869,90
Revenus titres filiales et S.I. d'investissements	4.096.013,37
Autres revenus titres	248.420,72
Plus-values réinvesties	19.611.911,14
	52.888.215,13

RÉSULTATS D'ENSEMBLE
DU GROUPE DE LA
COMPAGNIE BANCAIRE ⁽¹⁾

Produits bruts d'exploitation
Frais généraux
Profits semi-nets de l'exercice
Profits sur exercice antérieur ou à caractère spécial
Amortissements et provisions pour risques reconnus
Impôts sur les Sociétés
Réserves et provisions générales
Distributions

Part brute de la COMPAGNIE BANCAIRE
dans les distributions de ses filiales

(1) COMPAGNIE BANCAIRE, U.F.B., U.C.B., CETELEM, C.F.E.C. et, à partir de 1964, S.I.N.V.I.M. (ainsi que, pour 1962, CETELEM-AFRIQUE).

Le tableau ci-dessus, donné à titre indicatif, cumule les résultats des principales Sociétés du Groupe et de la COMPAGNIE BANCAIRE elle-même pour en dégager un résultat d'ensemble.

Il ne constitue pas un tableau « consolidé » des résultats du Groupe. Notamment les dividendes encaissés par la COMPAGNIE BANCAIRE de ses filiales au titre de l'exercice précédent sont compris dans les résultats de l'exercice de la COMPAGNIE BANCAIRE.

(en Francs)

	1962	1963	1964
	105.822.700	134.557.700	181.718.300
	58.978.900	75.685.100	90.563.500
	46.843.800	58.872.600	91.154.800
	—	—	2.453.900
	46.843.800	58.872.600	93.608.700
	6.375.500	4.702.900	8.224.100
	17.965.000	24.230.900	34.966.700
	12.511.800	16.355.500	31.397.100
	10.390.500	13.583.300	19.020.800
	4.745.600	5.310.600	6.782.000
	Reçue par la C. B. en 1963	Reçue par la C. B. en 1964	Reçue par la C. B. en 1965

La progression de 59 % des profits semi-nets d'ensemble qu'il fait ressortir pour 1964 par rapport à 1963 est liée, d'une part à la progression enregistrée effectivement par chacune des Sociétés, d'autre part à la présence pour la première fois de résultats de la SINVIM, ainsi qu'à l'existence de profits exceptionnels venant de l'U.F.B. Il convient également de souligner tout particulièrement un développement des frais généraux nettement moins ample que celui des produits d'exploitation.

BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE (1) APRÈS RÉPARTITION (en F)

actif

	Au 31-12-1962	Au 31-12-1963	Au 31-12-1964
Caisse, Banques	90.882.028	131.987.353	201.036.136
Clients :			
Portefeuille effets	1.678.263.353	2.243.560.472	2.809.220.022
Acheteurs ou souscripteurs	507.429.992	542.018.376	629.999.827
Contrats de crédit différé non attribués	977.923.280	1.442.169.630	2.113.333.720
Débiteurs par acceptations	7.028.711	6.764.569	6.066.426
Débiteurs divers	34.206.976	57.827.919	72.921.917
Titres et participations	14.926.826	35.757.012	47.139.243
Plus-values de consolidation	18.468.135	25.568.339	19.769.228
Comptes d'ordre	12.908.289	16.738.851	12.965.851
Immobilisations d'exploitation	34.639.868	35.134.481	38.470.149
Actionnaires	10.500.450	10.500.450	10.500.450
Total	3.387.177.908	4.548.027.452	5.961.422.960

(1) Les éléments de ce bilan, établi à titre documentaire, sont empruntés aux bilans de : la COMPAGNIE BANCAIRE, l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES, le CETELEM, le CETELEM-Afrique, l'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT et la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT.

passif

	Au 31-12-1962	Au 31-12-1963	Au 31-12-1964
Banques, Correspondants	14.413.230	24.067.414	5.837.415
Comptes courants	60.310.113	127.128.540	86.102.425
Dépôts de garantie	2.619.189	6.918.509	4.544.871
Fonds de répartition C.F.E.C.	166.715.993	229.829.566	321.868.060
Créditeurs divers	178.462.848	111.582.334	171.824.440
Mobilisations	1.706.664.989	2.233.865.118	2.863.188.800
Engagements à terme différé	977.923.280	1.442.169.630	2.113.333.720
Acceptations à payer	7.028.711	6.764.569	6.066.426
Comptes d'ordre	93.971.517	169.274.273	157.195.700
Fonds propres	177.861.900	195.356.269	230.477.415
Report à nouveau	1.206.138	1.071.230	983.688
Total	3.387.177.908	4.548.027.452	5.961.422.960
Participation des tiers non actionnaires de la COMPAGNIE BANCAIRE dans les fonds propres des Sociétés de base du Groupe...	50.365.745	63.217.204	80.540.958

La Société d'Investissements Immobiliers de France « SINVIM » a paru d'un type d'activité trop différent de celui des autres Sociétés du Groupe pour que les éléments de son bilan puissent être valablement consolidés avec ceux de l'ensemble du Groupe.

ANNEXE III

**PORTEFEUILLE TITRES DE LA COMPAGNIE BANCAIRE
(AU 31 DÉCEMBRE 1964)**

VALEUR D'INVENTAIRE : 123.450.262,43 F.

UNION FRANÇAISE DE BANQUES	255.294 actions de 100 F, soit 85,10 % du capital.
UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT	152.334 actions de 100 F, soit 33,85 % du capital.
CETELEM	324.756 actions de 100 F, soit 81,19 % du capital.
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT	76.283 actions de 100 F, soit 25,43 % du capital (dont 50.672 libérées du quart).
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE « SINVIM »	201.653 actions de 100 F, soit 20,17 % du capital.
COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS FAMILIAUX « C.L.E.F. »	4.600 parts de 100 F, soit 92 % du capital.
COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS « C.L.E.P. »	71.730 parts de 100 F, soit 59,78 % du capital (dont 66.760 parts libérées de moitié).

COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ROU-
TIERS ET COMMERCIAUX « C.L.E.R.C. »

23.890 parts de 100 F, soit 59,65 % du capital (dont 18.920 parts libérées de moitié).

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE GESTION DES CENTRES
D'ÉQUIPEMENT « SEGECE »

3.300 parts de 50 F, soit 33 % du capital.

UNION ESPAÑOLA DE FINANCIACION « UNIFIBAN »

35.294 actions de 1.000 pesetas, soit 11,76 % du capital (libérées de moitié).

CETELEM/AFRIQUE

4.626 actions de 100 dinars, soit 25,70 % du capital.

OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES ET DE
VALEURS MOBILIÈRES

28.489 actions de 100 F, soit 22,66 % du capital.

COMPAGNIE POUR LE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE, DU
COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE « COFICA »

16.148 actions de 50 F, soit 1,36 % du capital.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LES INDUSTRIES DU TOU-
RISME

24.000 actions de 100 F, soit 16 % du capital (libérées des trois-quarts).

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE GESTION ET D'INVESTISSE-
MENTS IMMOBILIERS ET HOTELIERS « SOFITEL »

25.086 actions de 100 F, soit 5,22 % du capital.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE DÉVELOPPEMENT IMMOBI-
LIER « COGEDIM »

20.000 actions de 100 F, soit 5 % du capital.

UNION IMMOBILIÈRE DE FRANCE « U.I.F. »

31.250 actions de 100 F, soit 1,30 % du capital (dont 6.250 libérées de moitié).

GROUPEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION

15.000 actions de 100 F, soit 0,94 % du capital (dont 5.000 libérées du quart).

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DU NORD « SIMNOR »

7.810 actions de 100 F, soit 0,68 % du capital.

UNION POUR L'HABITATION

2.500 actions de 100 F, soit 0,33 % du capital.

UNION GÉNÉRALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS « UGIMO »

20.000 actions de 100 F, soit 1 % du capital (libérées de moitié).

« IMMINDO »

10.000 actions de 100 F, soit 1,66 % du capital (dont 9.800 libérées de 55 F).

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DE RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER D'INTÉRÊT NATIONAL

1.000 parts de 100 F, soit 10 % du capital.

SOCIÉTÉ DE LA GARE ROUTIÈRE DE RUNGIS « SOGARIS »

12.000 actions de 100 F, soit 4,80 % du capital (libérées de moitié).

Titres dont la valeur d'inventaire est inférieure à 100.000 F par catégorie de titres ou par participation :

— Diverses actions et parts pour une valeur d'inventaire de 101.200 F.

RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 1964, approuve ces rapports sans réserve ainsi que le bilan et les comptes, tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration pour l'exercice 1964.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Conseil d'Administration concernant l'affectation des résultats de l'exercice 1964 et fixe en conséquence à 7 F brut par action le dividende de cet exercice.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour arrêter les conditions et la date de mise en paiement de ce dividende.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires sur les opérations visées à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, approuve les conventions et opérations mentionnées audit rapport.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination aux fonctions de Censeur, faite par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 1964, de M. J. TERRAY, en remplacement de M. P. de MAIZIÈRE, décédé, pour la durée restant à courir sur son mandat.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition faite par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'autorisation qui lui avait été donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 1962 d'émettre un emprunt obligataire d'un montant nominal maximum de 100.000.000 de F, décide de procéder à l'émission de 150.000 obligations.

Ces obligations, dont le nominal sera fixé par le Conseil d'Administration dans la limite ci-dessus, seront émises au pair.

Elles porteront un intérêt brut annuel de 4,50 %.

L'amortissement de ces obligations s'effectuera au pair en 5 ans, après un différé de 5 ans, par tirage au sort sur la base d'une annuité constante pour le service de l'intérêt et de l'amortissement.

Ces obligations pourront, en outre, être assorties de toutes modalités et caractéristiques particulières que le Conseil d'Administration jugera utiles.

La souscription de ces 150.000 obligations sera réservée par priorité aux actionnaires de la COMPAGNIE BANCAIRE, dans les conditions et selon les modalités que fixera le Conseil d'Administration.

L'Assemblée donne au Conseil tous pouvoirs à l'effet de fixer le montant nominal des 150.000 obligations à émettre et leur date de jouissance, établir et publier le tableau d'amortissement des obligations, conclure tous accords avec tous Établissements en vue d'assurer la souscription ou le placement des obligations et, d'une manière générale, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service desdites obligations.

Sixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes les formalités prévues par la Loi.

*LA VIE
DES SOCIÉTÉS
DU GROUPE*

UNION FRANÇAISE DE BANQUES

L'évolution des investissements privés et des ventes de biens d'équipement qui intéressent plus particulièrement l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES a été marquée en 1964 par un renversement notable de tendance. Alors que, au cours des premiers mois de l'année, les investissements, stimulés par un hiver clément et par une conjoncture économique favorable, avaient connu dans la plupart des secteurs un développement important, ils se sont sensiblement ralentis après l'été, la diminution des marges bénéficiaires et les incertitudes quant au maintien de l'expansion dans l'avenir ayant pour conséquence l'ajournement, sinon l'abandon, de projets d'équipement neuf.

L'UNION FRANÇAISE DE BANQUES n'en a pas moins poursuivi au cours de l'exercice 1964 sa progression des années antérieures.

Bien placée par l'étendue de ses réseaux commerciaux, la variété de ses interventions et la position qu'elle occupe dans le domaine qui lui est propre, pour bénéficier de la conjoncture favorable des premiers mois, elle a enregistré au cours de cette période un développement important d'activité, malheureusement limité par les mesures d'encadrement du crédit. Pour les mêmes raisons, elle a pu maintenir dans les derniers mois de l'année une activité très satisfaisante.

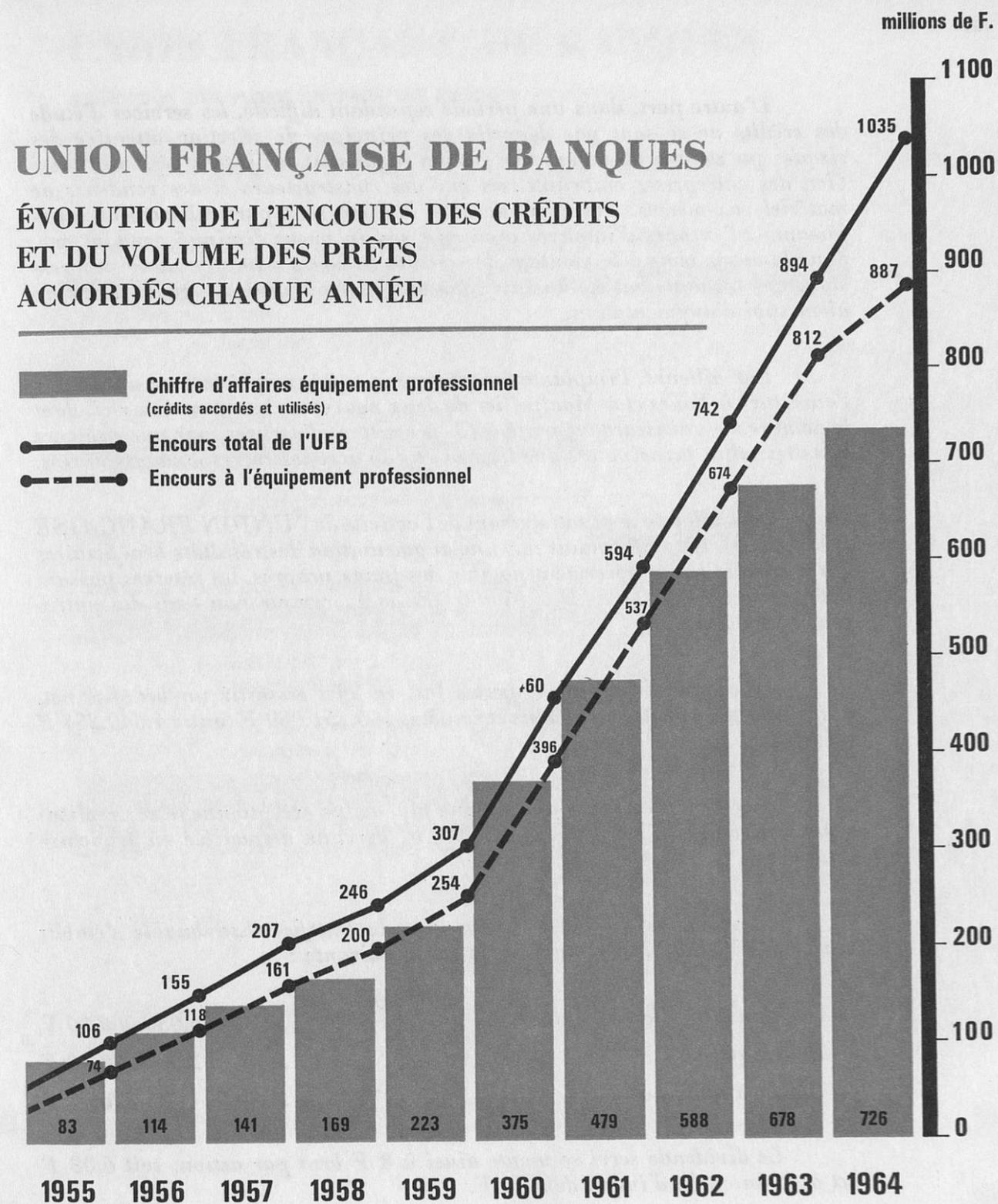
Au total, le montant des concours consentis pour le financement de biens d'équipement s'est élevé à 726.000.000 de F, en progression de plus de 7%.

Compte tenu des opérations traditionnelles de banque, les engagements de l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES sont passés de 1.013.534.066 F à fin 1963 à 1.141.985.467 F au 31 décembre 1964.

Afin de faire face à ces développements, les efforts d'organisation et d'automatisation ont été activement poursuivis. L'attention a porté en particulier sur la simplification des formalités de crédit et l'accélération de l'étude des dossiers, ainsi que sur la gestion du portefeuille-effets.

UNION FRANÇAISE DE BANQUES

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DES CRÉDITS ET DU VOLUME DES PRÊTS ACCORDÉS CHAQUE ANNÉE



D'autre part, dans une période cependant difficile, les services d'étude des crédits ne se sont pas départis des principes de sélection attentive des risques que commande toute saine gestion et qui sont de l'intérêt véritable aussi bien des entreprises emprunteuses que des constructeurs et des vendeurs de matériel eux-mêmes. Les effets de cette attitude sont particulièrement satisfaisants : l'encours d'impayés a en effet sensiblement diminué pendant que, dans le même temps, le montant des crédits en cours poursuivait sa progression. Ces résultats ont été atteints sans que les frais divers engagés à ce titre aient subi d'augmentation.

Par ailleurs, l'implantation régionale a été complétée cette année par l'ouverture à Tours et à Montpellier de deux nouveaux bureaux. Ceux-ci, dont le nombre s'est ainsi trouvé porté à 18, permettent d'assurer, par une présence dans les villes principales, une liaison étroite avec les correspondants agréés.

Ce développement satisfaisant de l'activité de l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES s'est traduit par une augmentation des résultats bénéficiaires qui a permis un renforcement notable des fonds propres, les réserves passant notamment de 8.950.000 F à 15.000.000 de F, compte non tenu des autres provisions diverses.

Le compte de profits et pertes fait en effet ressortir un bénéfice net, après amortissements, provisions et impôts, de 6.451.089 F contre 4.340.254 F en 1963.

A ce bénéfice vient s'ajouter une plus-value exceptionnelle sur réalisations antérieures d'actifs de 2.125.000 F, devenue disponible en franchise d'impôt.

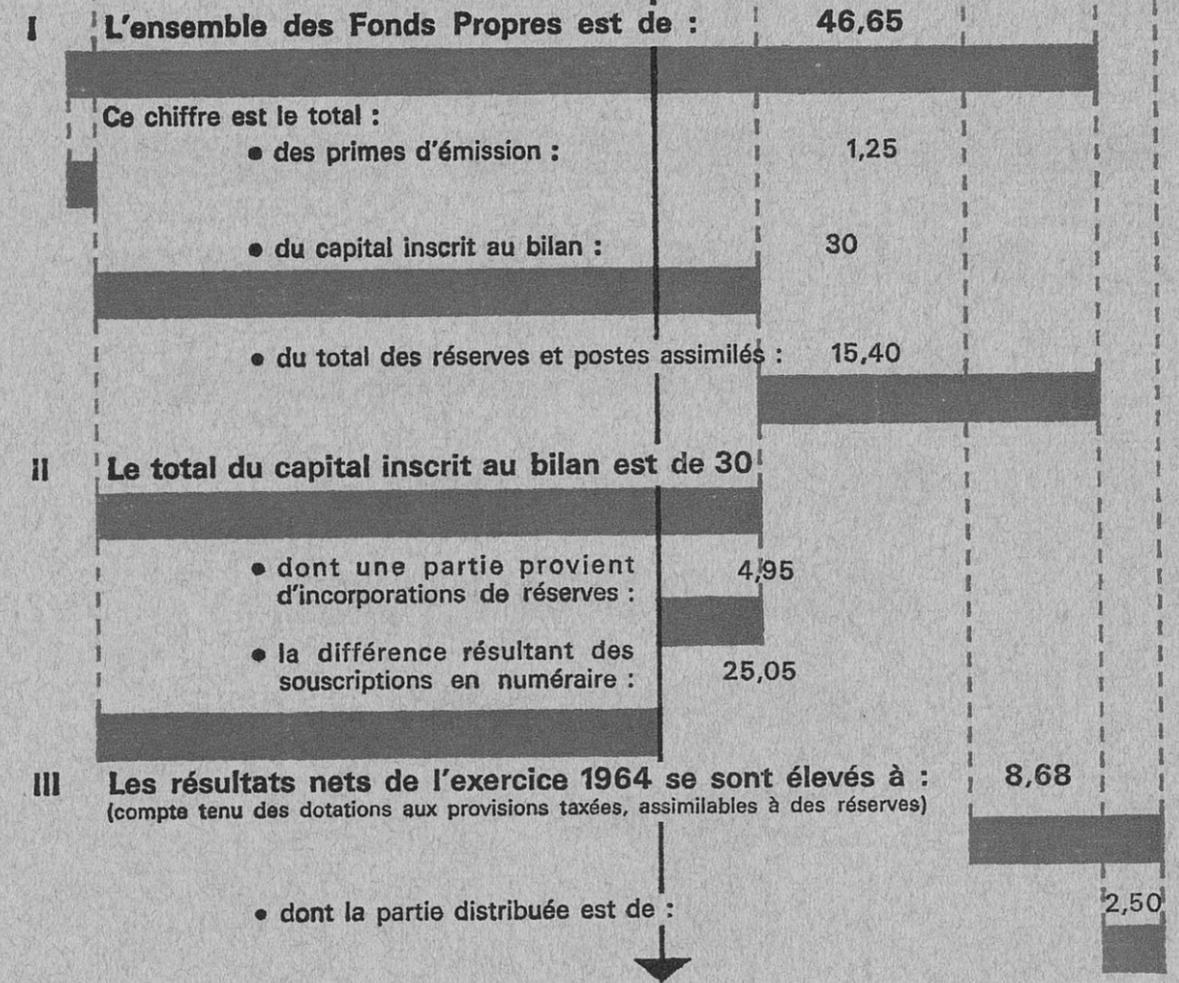
Compte tenu du report à nouveau, le bénéfice distribuable s'établit ainsi à 8.635.326,37 F répartis de la façon suivante :

— Dotation à la réserve facultative	6.050.000,00 F
— Distributions	2.500.000,00 F
— Report à nouveau	85.326,37 F

Le dividende servi se monte ainsi à 8 F brut par action, soit 6,08 F net avec un crédit d'impôt de 1,92 F.

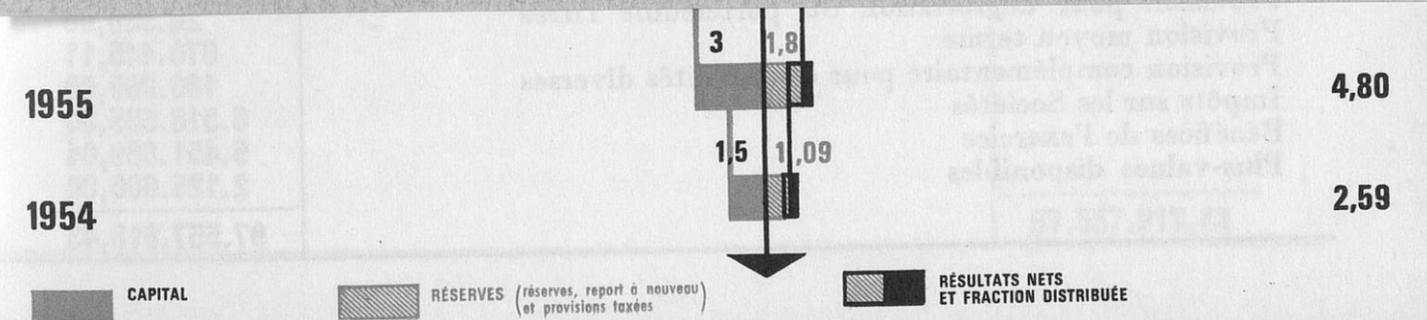
ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES (EN MILLIONS DE FRANCS)

UFB - PAGE 53 - LECTURE DU GRAPHIQUE POUR 1964



Pour la commodité de la lecture, aligner ce feuillet sur le bas de la page et faire coïncider les lignes verticales

Cette légende est valable aussi pour les graphiques analogues, afférents au CETELEM, à l'UCB et à la CFEC, de conception identique.



D'autre part, dans une période cependant difficile, les services d'étude des crédits ne se sont pas départis des principes de sélection attentive des risques que commande toute saine gestion et qui sont de l'intérêt véritable aussi bien des entreprises emprunteuses que des constructeurs et des vendeurs de matériel eux-mêmes. Les effets de cette attitude sont particulièrement satisfaisants : l'encours d'impayés a en effet sensiblement diminué pendant que, dans le même temps, le montant des crédits en cours poursuivait sa progression. Ces résultats ont été atteints sans que les frais divers engagés à ce titre aient subi d'augmentation.

Par ailleurs, l'implantation régionale a été complétée cette année par l'ouverture à Tours et à Montpellier de deux nouveaux bureaux. Ceux-ci, dont le nombre s'est ainsi trouvé porté à 18, permettent d'assurer, par une présence dans les villes principales, une liaison étroite avec les correspondants agréés.

Ce développement satisfaisant de l'activité de l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES s'est traduit par une augmentation des résultats bénéficiaires qui a permis un renforcement notable des fonds propres, les réserves passant notamment de 8.950.000 F à 15.000.000 de F, compte non tenu des autres provisions diverses.

Le compte de profits et pertes fait en effet ressortir un bénéfice net, après amortissements, provisions et impôts, de 6.451.089 F contre 4.340.254 F en 1963.

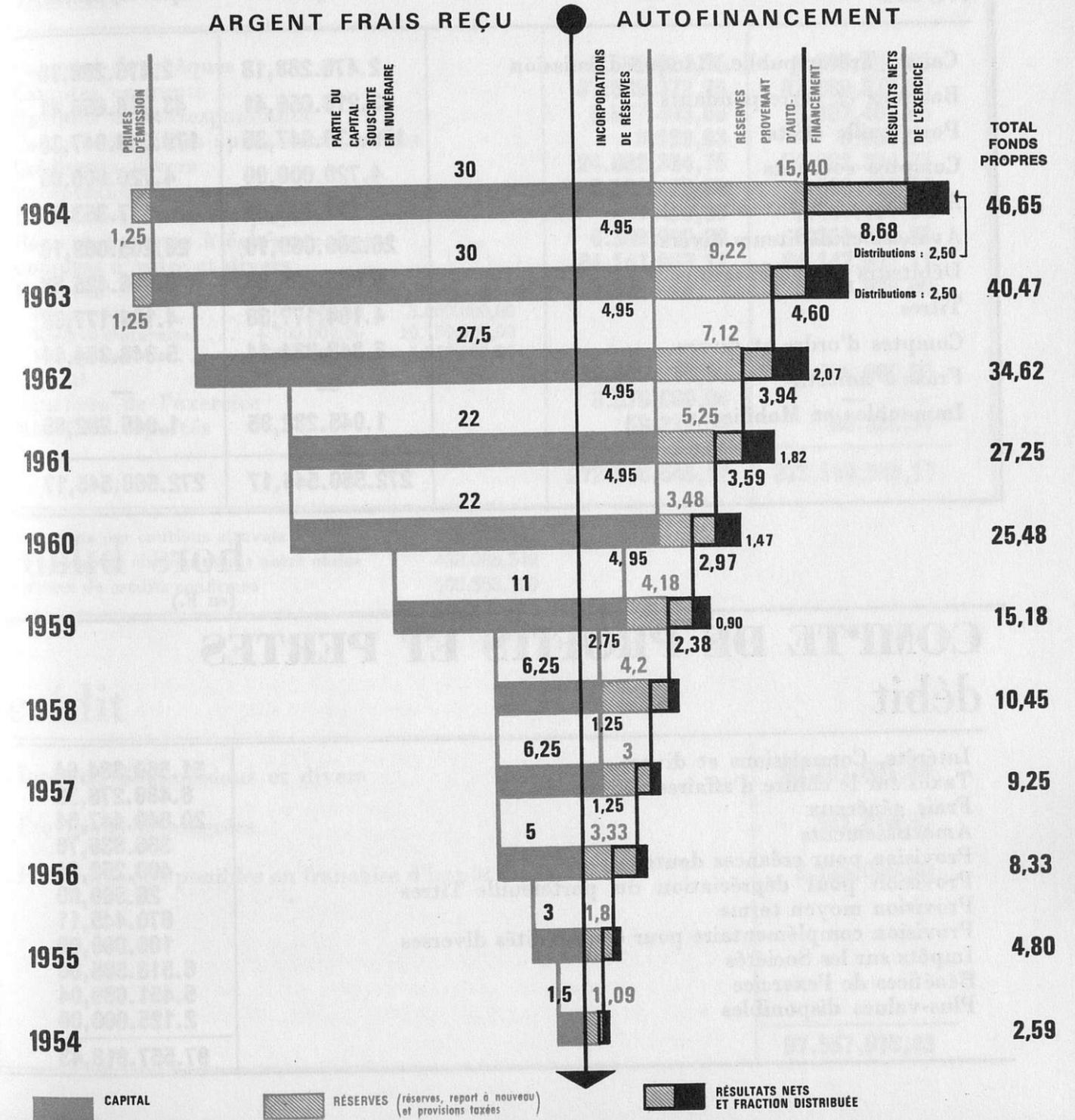
A ce bénéfice vient s'ajouter une plus-value exceptionnelle sur réalisations antérieures d'actifs de 2.125.000 F, devenue disponible en franchise d'impôt.

Compte tenu du report à nouveau, le bénéfice distribuable s'établit ainsi à 8.635.326,37 F répartis de la façon suivante :

— Dotation à la réserve facultative	6.050.000,00 F
— Distributions	2.500.000,00 F
— Report à nouveau	85.326,37 F

Le dividende servi se monte ainsi à 8 F brut par action, soit 6,08 F net avec un crédit d'impôt de 1,92 F.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES (EN MILLIONS DE FRANCS)



BILAN DE L'UNION FRANÇAISE DE BANQUES AU 31 DÉCEMBRE 1964

actif	Avant répartition	Après répartition	passif	Avant répartition	Après répartition
Caisse, Trésor public, Banque d'émission	2.476.288,18	2.476.288,18	Comptes de chèques	8.685.024,66	8.685.024,66
Banques et correspondants	43.218.656,41	43.218.656,41	Comptes courants	87.889.372,25	87.889.372,25
Portefeuille effets	179.238.947,35	179.238.947,35	Banques et correspondants	6.927.403,66	6.927.403,66
Comptes courants	4.720.000,00	4.720.000,00	Comptes exigibles après encaissement	9.159,93	9.159,93
Avances garanties	137.363,88	137.363,88	Créditeurs divers	24.882.384,75	24.982.384,75
Avances et débiteurs divers	26.205.069,10	26.205.069,10	Acceptations à payer	6.066.425,88	6.066.425,88
Débiteurs par acceptations	6.066.425,88	6.066.425,88	Dividendes restant à payer	7.490,56	2.407.490,56
Titres	4.104.177,38	4.104.177,38	Bons et comptes à échéance fixe	6.360.000,00	6.360.000,00
Comptes d'ordre et divers	5.348.334,14	5.348.334,14	Comptes d'ordre et divers	84.147.957,11	84.147.957,11
Frais à amortir	—	—	Réserves : (Avant répartition) (Après répartition)	8.950.000,00	15.000.000,00
Immeubles et Mobilier	1.045.282,85	1.045.282,85	Réserve légale	3.000.000,00	3.000.000,00
			Réserve statutaire	4.700.000,00	10.750.000,00
			Prime d'émission	1.250.000,00	1.250.000,00
			Capital	30.000.000,00	30.000.000,00
			Bénéfices de l'exercice	8.576.089,04	—
			Bénéfices reportés	59.237,33	85.326,37
	272.560.545,17	272.560.545,17		272.560.545,17	272.560.545,17

hors bilan :

(en F.)

Engagements par cautions et avals	18.997.937
Effets escomptés circulant sous notre endos	432.086.549
Ouvertures de crédits confirmés	100.553.720

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

débit

Intérêts, Commissions et divers	51.569.384,64
Taxes sur le chiffre d'affaires	8.480.278,30
Frais généraux	20.849.447,54
Amortissements	366.836,76
Provision pour créances douteuses	400.252,04
Provision pour dépréciation du portefeuille Titres	26.500,00
Provision moyen terme	670.445,11
Provision complémentaire pour éventualités diverses	100.000,00
Impôts sur les Sociétés	6.518.585,00
Bénéfices de l'exercice	6.451.089,04
Plus-values disponibles	2.125.000,00
	97.557.818,43

crédit

Intérêts, Commissions et divers	95.101.601,48
Provisions réintégrées	331.216,95
Plus-values disponibles en franchise d'impôt	2.125.000,00
	97.557.818,43

CÉTÉLEM

Dans les secteurs d'activité propres au CÉTELEM — le Crédit à l'Équipement des Particuliers — l'année 1964 a été marquée par un développement modéré des opérations au cours du premier semestre, suivi dans le second semestre par les premières manifestations d'un changement d'attitude de la clientèle, particulièrement dans le secteur des automobiles de tourisme.

Le CÉTELEM qui a, depuis plusieurs années, étendu ses interventions à l'ensemble des biens d'équipement achetés par les particuliers, a bénéficié de compensations favorables qui lui ont permis de poursuivre sa progression, et l'autorisent à considérer l'avenir sans appréhension.

Les opérations du CÉTELEM ont, en effet, continué de se développer à un rythme raisonnable, qui a oscillé au cours des trois derniers exercices, entre 11 et 13%. L'exercice 1964 est caractéristique à cet égard, puisque le montant global des crédits réglés a atteint : 654.959.000 F, en progression de 11,5% sur celui de 1963, avec 477.548 dossiers réglés, en progression de 5% sur l'exercice précédent.

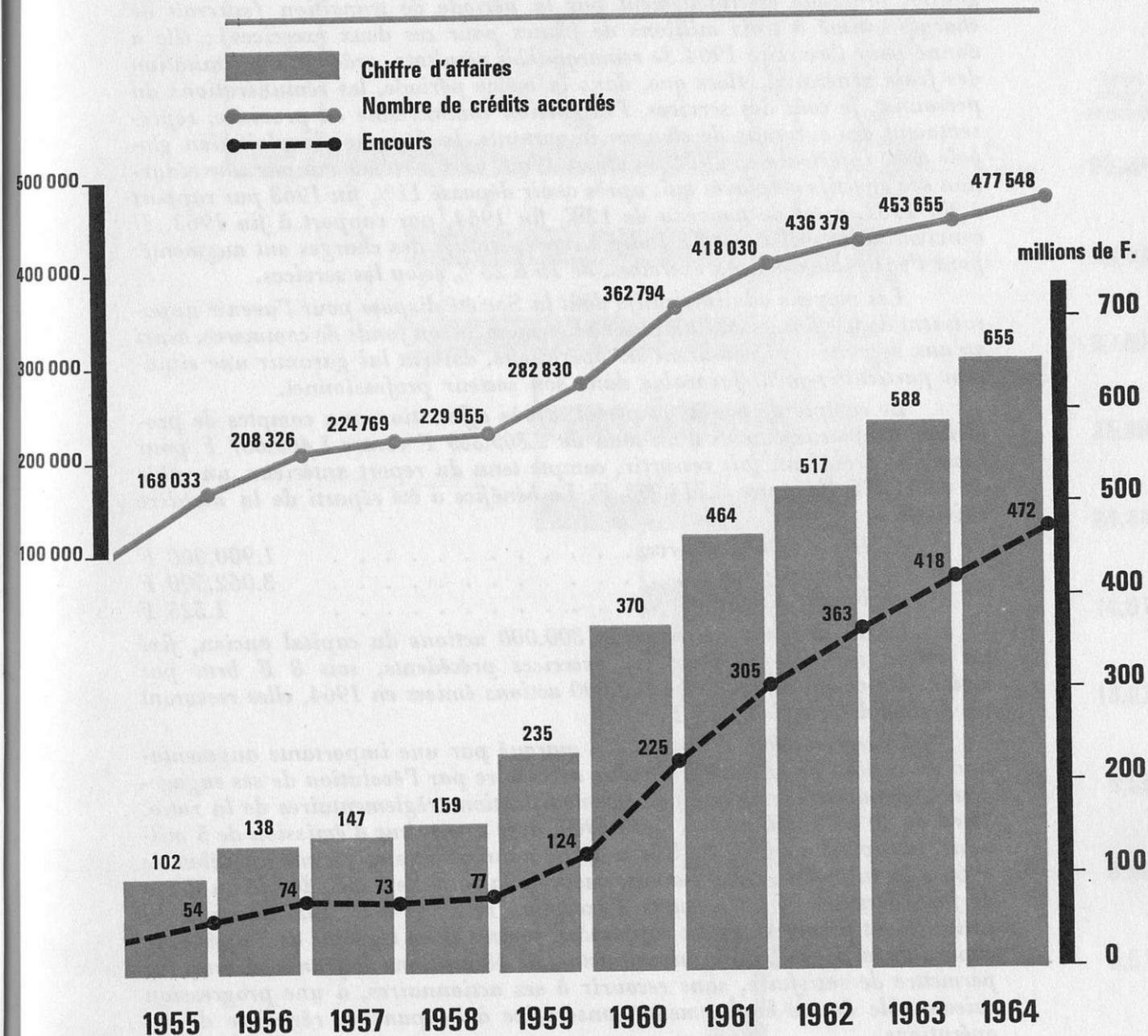
A l'intérieur du premier chiffre — celui du montant des crédits financés — la progression la plus importante a été celle du Département Meuble, qui a doublé d'un exercice sur l'autre, résultat qui, accompagné d'un accroissement régulier du secteur Télévision et d'une légère progression du secteur Équipement Ménager, a permis l'augmentation moyenne chiffrée ci-dessus. Dans le Département des Voitures de Tourisme et de l'Équipement des Loisirs, les financements de bateaux de plaisance et de caravanes sont venus compenser une légère réduction d'activité provoquée par l'évolution défavorable du marché Automobile.

Au total, le CÉTELEM qui occupe la première place dans l'Équipement Ménager et dans la Télévision, avec respectivement 42,3% et plus de 35% des encours nationaux, finance dès sa troisième année d'intervention 18% des encours du Meuble. Sa part dans les encours de l'équipement domestique s'établit à près de 35% du total des crédits de cette nature. Pour le surplus, sa place dans le secteur Voitures de Tourisme est de 4%, chiffre maintenu à ce niveau sans qu'aucun changement n'ait été apporté à la politique de la Société à l'égard des intermédiaires.

La situation générale du Recouvrement demeure satisfaisante, grâce en particulier aux mesures prises pour accélérer et renforcer l'action des services qui en sont chargés. A cet égard, le réseau de vendeurs correspondants agréés de la Société continue d'assurer une bonne sélection préalable des dossiers et dans ce domaine encore, les nouveaux moyens administratifs, dont la mise en place a été évoquée dans notre précédent rapport, sont utilisés maintenant avec une pleine efficacité.

CÉTÉLEM

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES, DE L'ENCOURS ET DU NOMBRE DE CRÉDITS ACCORDÉS



Si les résultats commerciaux de l'exercice 1964 et la sécurité des opérations de crédit demeurent satisfaisants, c'est sur le plan financier que les améliorations les plus substantielles ont été enregistrées. La politique d'accroissement du chiffre d'affaires par dossier avait permis, au cours des exercices 1962 et 1963, de faire face à un développement exceptionnel des frais de gestion provoqué essentiellement par la période de transition (surcroît de charges estimé à trois millions de francs pour ces deux exercices); elle a donné pour l'exercice 1964 de remarquables résultats, grâce à une limitation des frais généraux. Alors que, dans la même période, les rémunérations du personnel, le coût des services, l'expansion commerciale en province, représentaient des surcroûts de charges importants, la dépense d'exploitation globale a été inférieure en 1964 à celle de 1963. Ceci a été obtenu par une réduction des effectifs employés qui, après avoir dépassé 11% fin 1963 par rapport à fin 1962, a été de nouveau de 12% fin 1964, par rapport à fin 1963. Il convient de rappeler que les indices représentatifs des charges ont augmenté, pour l'ensemble des deux exercices, de 15 à 25% selon les services.

Les moyens administratifs dont la Société dispose pour l'avenir apparaissent donc efficaces et, s'ajoutant à l'étendue de son fonds de commerce, ainsi qu'aux sécurités qui entourent ses opérations, doivent lui garantir une situation particulièrement favorable dans son secteur professionnel.

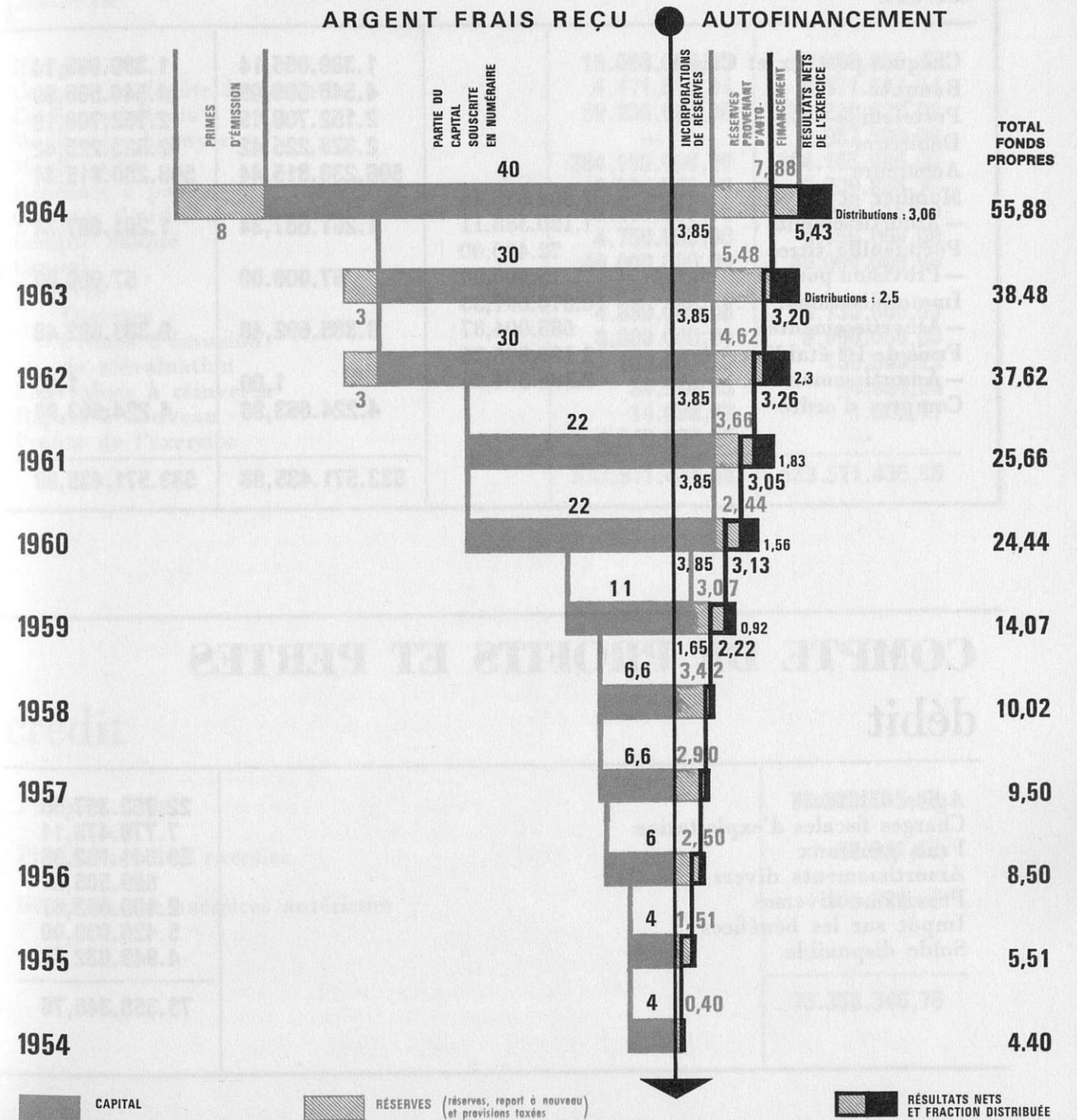
Le compte de profits et pertes, après affectation aux comptes de provisions et amortissements d'un total de 2.809.359 F contre 1.409.667 F pour l'exercice précédent, fait ressortir, compte tenu du report antérieur, un solde de 4.964.025 F, contre 3.314.993 F. Le bénéfice a été réparti de la manière suivante :

— Dotation aux réserves	1.900.000 F
— Distributions	3.062.500 F
— Report à nouveau	1.525 F

Le dividende a été, pour les 300.000 actions du capital ancien, fixé au même niveau que pour les exercices précédents, soit 8 F brut par action. En ce qui concerne les 100.000 actions émises en 1964, elles recevront un dividende brut de 5,375 F.

L'exercice 1964 a été en effet marqué par une importante augmentation du capital de la Société, rendue nécessaire par l'évolution de ses engagements, en même temps que par les modifications réglementaires de la ratio. Porté de 30 à 40 millions en mars 1964, avec une prime d'émission de 5 millions, le capital du CETELEM a dû de nouveau être augmenté au début de 1965 à la suite d'un nouvel abaissement de la ratio de 9 à 8, décidé au début de juin dernier. Si les mesures d'exception relatives à la diminution de la ratio étaient progressivement rapportées, comme il est légitime de l'espérer, le capital de la Société, à son niveau actuel de 45 millions de francs, devrait lui permettre de satisfaire, sans recourir à ses actionnaires, à une progression raisonnable de ses engagements consécutive à l'expansion régulière de ses opérations.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES (EN MILLIONS DE FRANCS)



■ CAPITAL ▨ RÉSERVES (réserves, report à nouveau et provisions taxées) ▩ RÉSULTATS NETS ET FRACTION DISTRIBUÉE

BILAN DU CÉTÉLEM AU 31 DÉCEMBRE 1964

actif	Avant répartition	Après répartition	passif	Avant répartition	Après répartition
Chèques postaux et Caisse	1.389.055,14	1.389.055,14	Banques	13.068.066,45	13.068.066,45
Banques	4.546.586,99	4.546.586,99	Comptes et dépôts de garantie	4.471.517,94	4.471.517,94
Portefeuille	2.152.708,19	2.152.708,19	Créditeurs divers	39.236.622,06	39.236.622,06
Débiteurs	2.323.225,42	2.323.225,42	Dividendes à payer	—	2.937.500,00
Acheteurs	508.230.815,44	508.230.815,44	Mobilisation	364.165.000,00	364.165.000,00
Mobilier et Matériel..... 2.382.075,45			Dépenses à payer	6.884.885,78	7.009.885,78
— Amortissements..... 1.120.388,11	1.261.687,34	1.261.687,34	Comptes d'ordre et provisions diverses	43.006.515,10	43.006.515,10
Portefeuille titres..... 72.400,00			Compte bloqué	4.750.000,00	4.750.000,00
— Provision pour dépréciation 15.400,00	57.000,00	57.000,00	Capital	40.000.000,00	40.000.000,00
Immobilisations..... 10.070.697,35			Réserves :		
— Amortissements..... 685.004,87	9.385.692,48	9.385.692,48	Diverses	4.830.000,00	6.730.000,00
Frais de 1 ^{er} établissement... 2.186.395,26			Primes d'émission	8.000.000,00	8.000.000,00
— Amortissements..... 2.186.394,26	1,00	1,00	de réévaluation	159.869,25	159.869,25
Comptes d'ordre	4.224.663,98	4.224.663,98	Plus-values à réinvestir	34.934,23	34.934,23
			Report à nouveau	14.992,62	1.525,17
			Profits de l'exercice	4.949.032,55	—
	533.571.435,98	533.571.435,98		533.571.435,98	533.571.435,98

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

débit

AgiOS débiteurs	22.753.357,55
Charges fiscales d'exploitation	7.778.475,14
Frais généraux	29.641.192,95
Amortissements divers	699.505,90
Provisions diverses	2.109.852,67
Impôt sur les bénéfices	5.426.930,00
Solde disponible	4.949.032,55
	73.358.346,76

crédit

Produits bruts	73.220.115,58
Plus-values de l'exercice	32.951,53
Bénéfices sur exercices antérieurs	105.279,65
	73.358.346,76

UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT

Les financements de l'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT destinés aux promoteurs ont été en 1964 supérieurs de 21% à ceux de l'exercice précédent. S'appliquant à des crédits à court terme dont la plupart ne sont toujours pas admis à l'escompte de l'Institut d'Émission, une telle progression n'a été possible que grâce à l'effort accompli par la Compagnie Bancaire pour apporter à l'U.C.B., dans la limite des possibilités laissées par les mesures d'encadrement du crédit, les moyens financiers indispensables.

Dans ce secteur la compression des crédits consacrés à l'acquisition des terrains à bâtir a été systématiquement poursuivie. Une fraction importante — 50% de l'encours — en a été réservée aux opérations de construction sociale.

Quant aux crédits à court terme destinés à la construction proprement dite, leur répartition de plus en plus inégale entre le relais des prêts spéciaux du Crédit Foncier et l'accompagnement des opérations immobilières ne bénéficiant pas de ces prêts, témoigne avec une ampleur significative d'une orientation nouvelle de la promotion immobilière. Alors que l'ensemble utilisé des crédits ouverts dans ce domaine a progressé de 47%, le montant concernant les crédits-relais dans l'attente des prêts spéciaux est resté inchangé alors que celui des crédits d'accompagnement a augmenté de 143%.

Des engagements ont été souscrits pour une cinquantaine de programmes dans le cadre des garanties financières accordées en application du décret du 9 Juillet 1963 ; ils impliquaient en fin d'année un risque propre d'environ 150 millions de francs ; l'octroi de ces garanties est, il convient de le rappeler, subordonné à un engagement de reprise souscrit dès l'origine par la SINVIM.

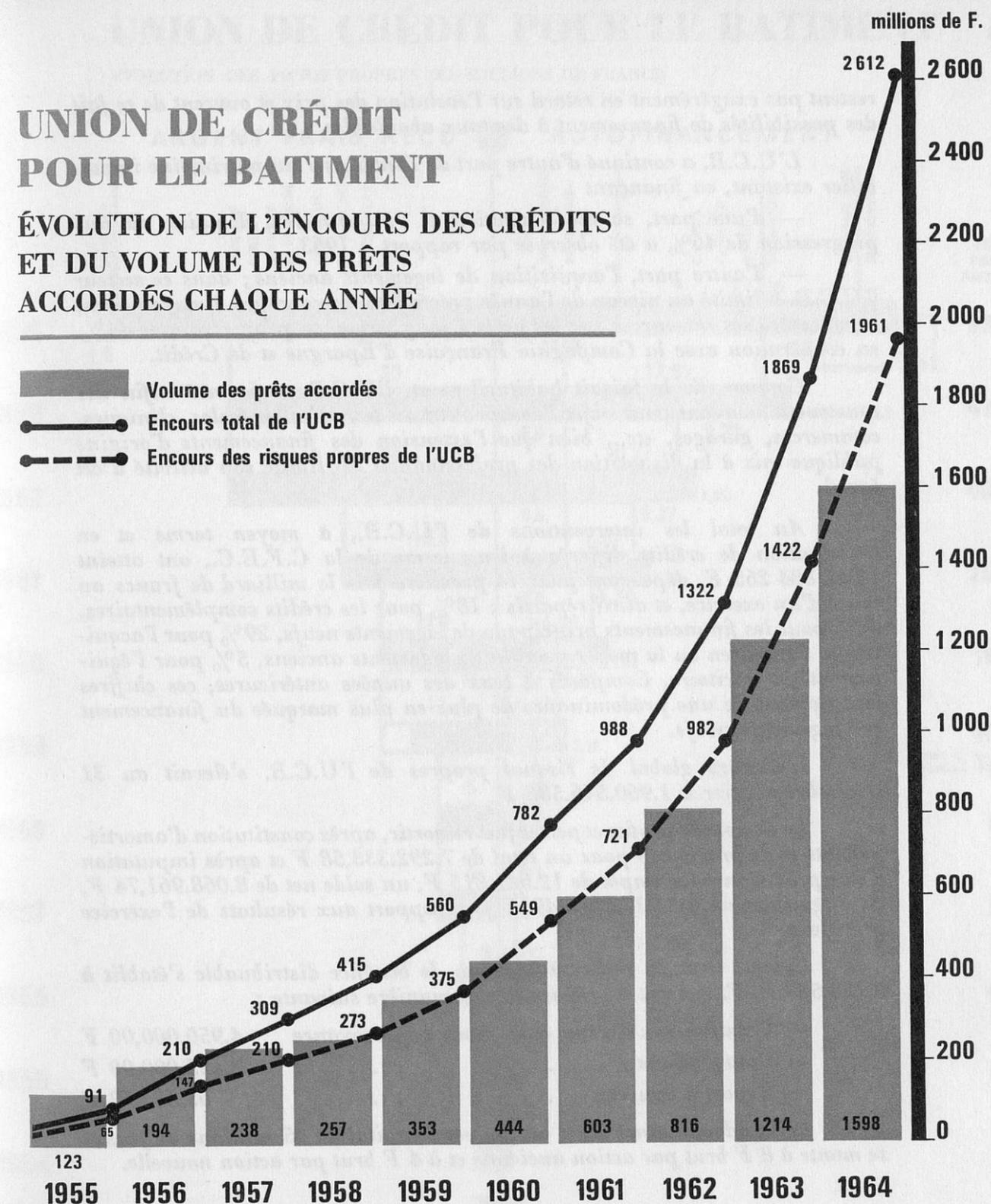
L'U.C.B. a accordé en 1964 aux candidats à un logement neuf des prêts dont le montant a dépassé de 49% ceux de l'exercice précédent.

Parmi ces concours, la progression observée pour les crédits complémentaires des prêts spéciaux ou du Crédit Immobilier a été de 32%.

Les financements principaux ont connu de leur côté un développement très satisfaisant, en progression de 53% à moyen terme, et de 57% à long terme en coopération avec la Compagnie Française d'Épargne et de Crédit. L'extension des programmes et la tendance à la limitation des aides publiques doivent accroître dans l'avenir le volume des crédits de cette nature, à condition toutefois que les normes qui en commandent le caractère réescomptable ne

UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DES CRÉDITS ET DU VOLUME DES PRÊTS ACCORDÉS CHAQUE ANNÉE



restent pas exagérément en retard sur l'évolution des prix et ouvrent de ce fait des possibilités de financement à des taux abordables.

L'U.C.B. a continué d'autre part de s'intéresser au patrimoine immobilier existant, en finançant :

— d'une part, sa modernisation et son entretien, domaine où une progression de 46% a été observée par rapport à 1963,

— d'autre part, l'acquisition de logements anciens ; dans ce secteur l'U.C.B. a limité au niveau de l'année précédente ses concours à moyen terme et concentré ses ressources sur les prêts à long terme, en progression de 44%, en coopération avec la Compagnie Française d'Épargne et de Crédit.

Comme elle le faisait habituellement, l'U.C.B. a financé enfin des constructions ayant pour objet l'équipement du territoire en écoles, cliniques, commerces, garages, etc... bien que l'extension des financements d'origine publique mis à la disposition des professionnels ait limité son activité à cet égard.

Au total les interventions de l'U.C.B., à moyen terme et en anticipation de crédits différés à long terme de la C.F.E.C., ont atteint 1 011 884 265 F, dépassant pour la première fois le milliard de francs au cours d'un exercice, et ainsi répartis : 18% pour les crédits complémentaires, 48% pour les financements principaux de logements neufs, 29% pour l'acquisition, l'entretien ou la modernisation de logements anciens, 5% pour l'équipement du territoire. Comparés à ceux des années antérieures, ces chiffres font apparaître une prédominance de plus en plus marquée du financement des logements neufs.

L'encours global de risques propres de l'U.C.B. s'élevait au 31 Décembre dernier à 1.960.546.586 F.

Le compte de profits et pertes fait ressortir, après constitution d'amortissements et de provisions pour un total de 7.292.333,58 F et après imputation d'une provision pour impôt de 12.041.815 F, un solde net de 8.068.961,74 F, en augmentation de 1.172.066,49 F par rapport aux résultats de l'exercice précédent.

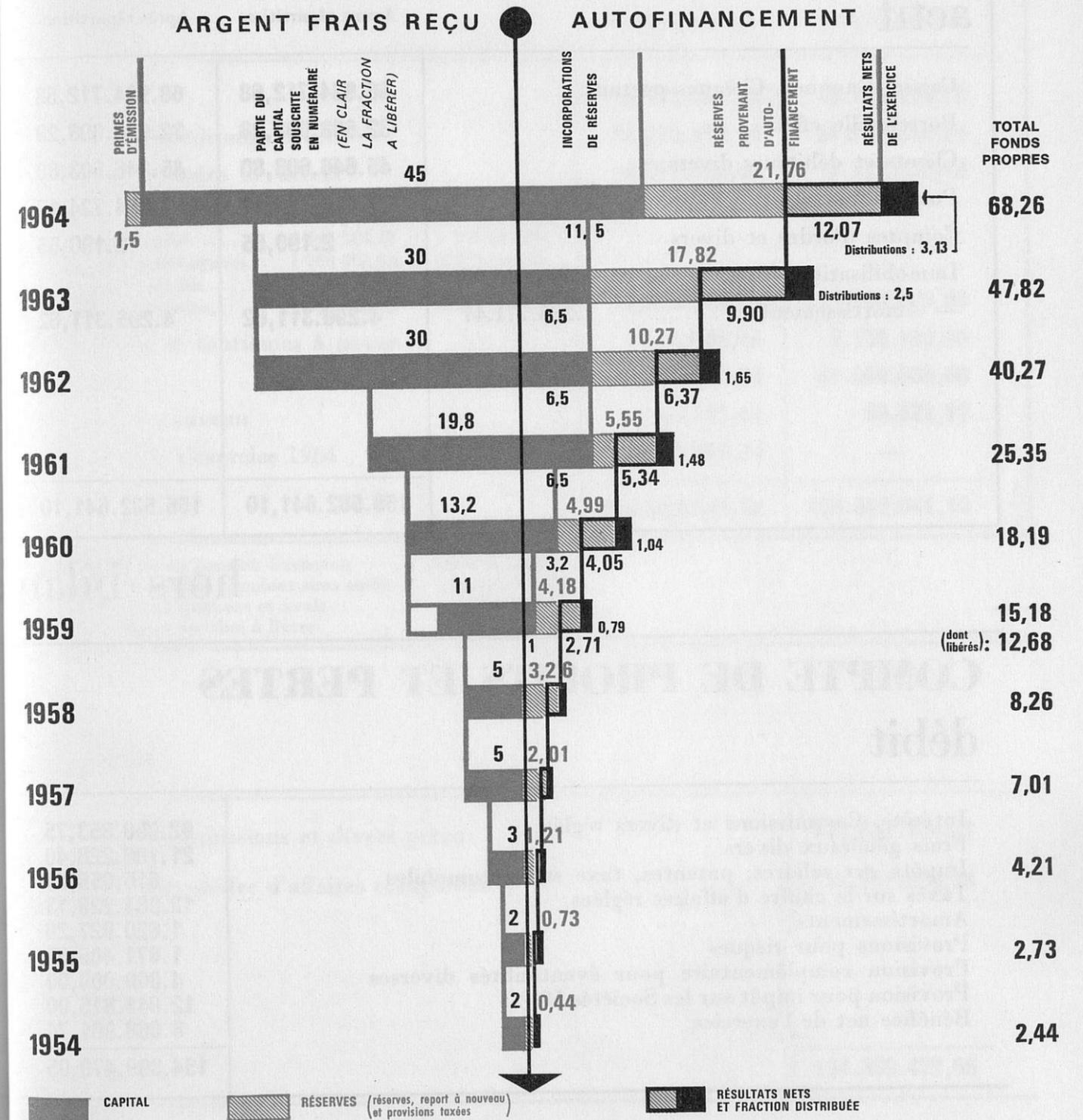
Compte tenu du report à nouveau, le bénéfice distribuable s'établit à 8.138.523,18 F, qui ont été répartis de la manière suivante :

— Dotation aux réserves et au fonds de prévoyance	4.950.000,00 F
— Distributions	3.125.000,00 F
— Report à nouveau	63.523,18 F

Le dividende ainsi servi au nouveau capital de 45 millions de francs se monte à 8 F brut par action ancienne et à 4 F brut par action nouvelle.

UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES (EN MILLIONS DE FRANCS)



BILAN DE L'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT AU 31 DÉCEMBRE 1964

actif	Avant répartition	Après répartition	passif	Avant répartition	Après répartition
Caisse, Banques, Chèques postaux	68.934.712,68	68.934.712,68	Banques	8.181.465,72	8.181.465,72
Portefeuille effets	32.688.098,28	32.688.098,28	Clients et Crédeurs divers	84.289.819,64	84.289.819,64
Clients et débiteurs divers	45.646.603,80	45.646.603,80	Comptes d'ordre et divers	4.717.652,40	4.717.652,40
Portefeuille-Titres	7.014.724,17	7.014.724,17	Réserves :		
Comptes d'ordre et divers	2.190,55	2.190,55	(Avant répartition) (Après répartition)		
Immobilisations 5.580.083,09			Réserve légale 1 249 285,12 1 656 211,28		
— Amortissements 1.283.771,47			Fonds de prévoyance 1 700 000,00 2 600 000,00		
	4.296.311,62	4.296.311,62	Réserve spéciale 3 800 714,88 7 443 788,72	8.250.000,00	13.200.000,00
			Prime d'émission 1 500 000,00 1 500 000,00		
			Dividende et tantièmes à payer	5.180,16	3.130.180,16
			Capital	45.000.000,00	45.000.000,00
			Report à nouveau	69.561,44	63.523,18
			Résultat de l'exercice 1964	8.068.961,74	—
	158.582.641,10	158.582.641,10		158.582.641,10	158.582.641,10

hors bilan :

Valeurs données en pension à recevoir	1.201.179.000,00
Effets de mobilisation circulant sous endos	651.609.719,36
Engagements par cautions et avals	99.988.185,10
Valeurs reçues en pension à livrer	14.730.000,00

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

débit

Intérêts, Commissions et divers réglés	92.290.853,75
Frais généraux divers	21.106.228,40
Impôts sur salaires, patentes, taxe sur automobiles	615.058,45
Taxes sur le chiffre d'affaires réglées	12.984.228,13
Amortissements	1.620.927,20
Provisions pour risques	1.671.406,38
Provision complémentaire pour éventualités diverses	4.000.000,00
Provision pour impôt sur les Sociétés 50 %	12.041.815,00
Bénéfice net de l'exercice	8.068.961,74
	154.399.479,05

crédit

Intérêts, Commissions et divers perçus	141.657.784,31
Taxes sur le chiffre d'affaires récupérées	12.741.694,74
	154.399.479,05

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

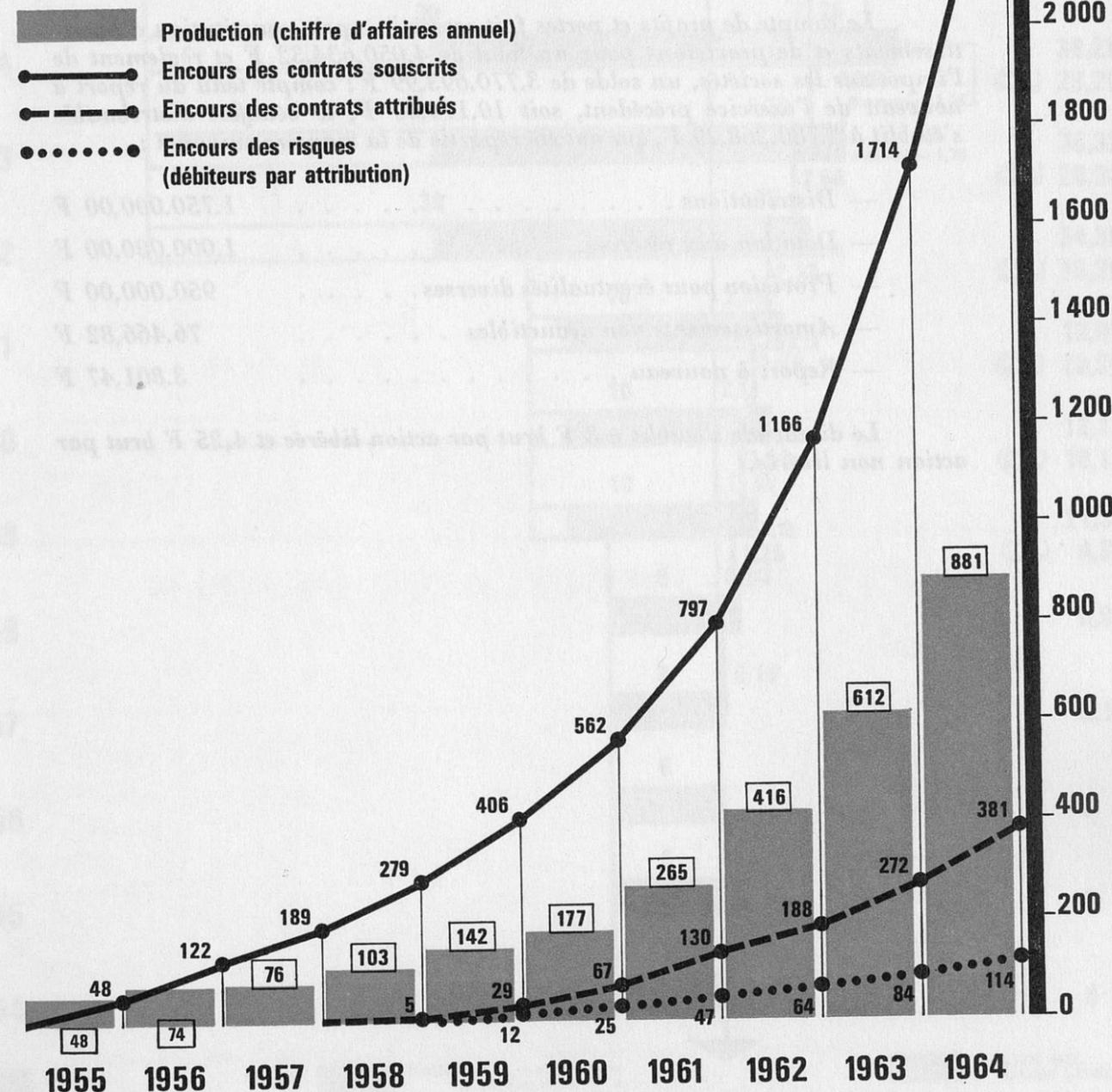
Pour son dixième exercice social, la Compagnie a connu un nouvel et important accroissement de son chiffre d'affaires : le montant nominal des contrats souscrits en 1964 s'est en effet élevé à 881.166.000 F répartis sur 23.961 adhérents nouveaux, en progression, par rapport à 1963, de 44% en capital et de 36% en nombre d'opérations.

Dans l'ensemble de la production, ce sont toujours les prêts jumelés à la construction qui gardent la prédominance. Ainsi continue de s'affirmer la vocation de la Compagnie, dont la création répondait au souci d'accueillir celles des opérations qui ne légitimaient pas une aide de l'État ou qui s'en sont trouvées progressivement écartées. Cette vocation s'exerce non seulement dans le domaine des prêts principaux, mais aussi en matière de prêts complémentaires à ceux du Crédit Foncier de France : bien que les prêts spéciaux à la construction soient en régression, les prêts complémentaires consentis par la Compagnie ont continué de se développer ; la part de financement qui reste à la charge des intéressés est en effet de plus en plus importante en raison d'une part de la hausse des prix de construction, et d'autre part du montant limité du prêt spécial.

Les prêts jumelés pour l'achat de logements anciens ont également progressé, malgré les problèmes que pose le financement de ces opérations ; l'aide apportée par la Compagnie dans ce domaine n'en a pas moins été importante en 1964, puisque le montant des prêts consentis pour cet objet a atteint 163 millions de francs.

La Compagnie a enfin enregistré un développement très sensible de ses contrats de consolidation, tant de prêts privés que de crédits bancaires, bien que, pour ces derniers, la progression se soit trouvée quelque peu freinée par la reconduction des mesures d'encadrement du crédit.

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT



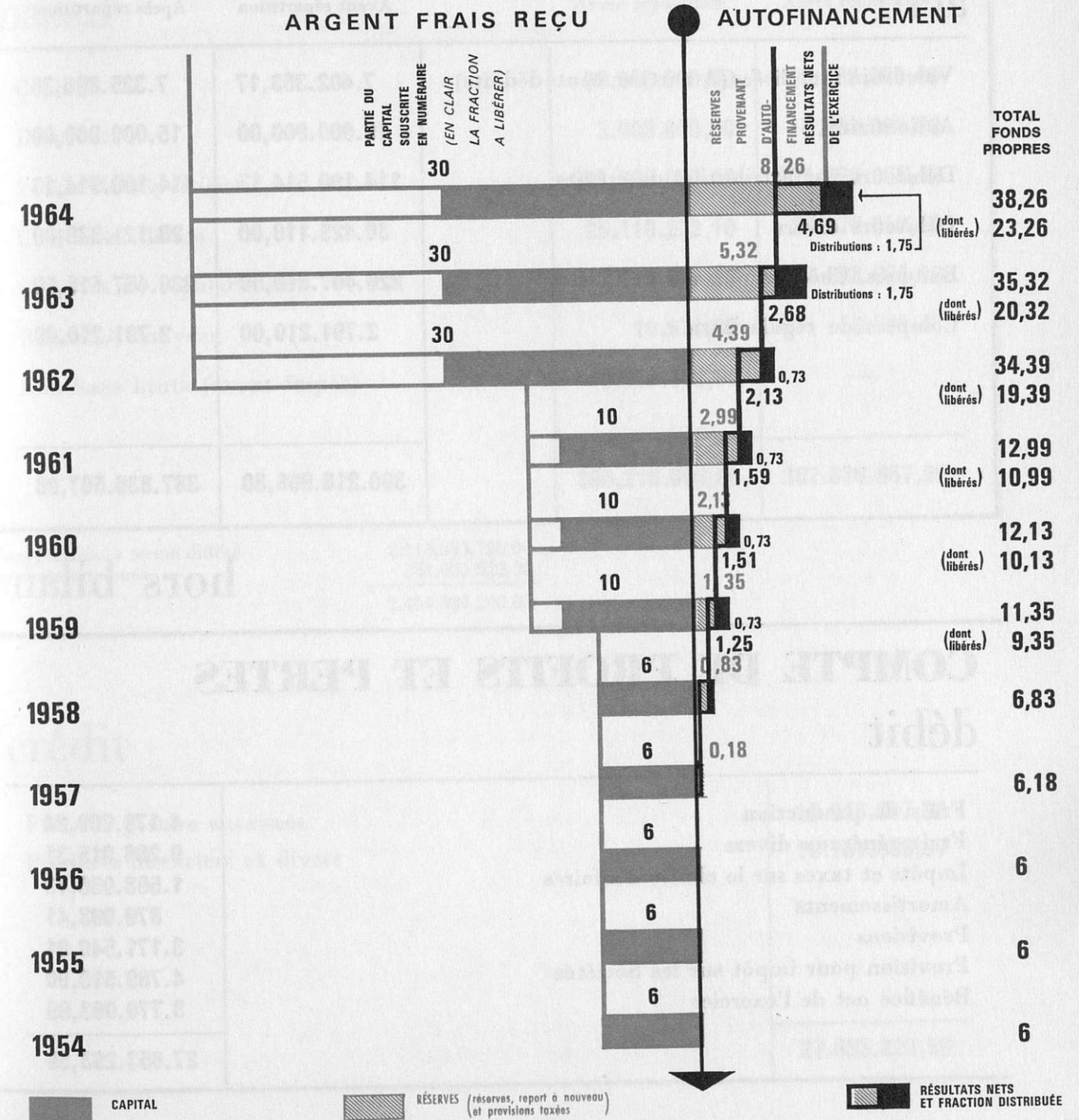
Les contrats en cours, qui figuraient au dernier bilan pour 1.714.000.000 F s'établissent, au 31 décembre 1964, à 2.494.000.000 F. Les attributions de l'année ont porté sur 6.172 contrats pour 152 millions de francs : en 1963, 4.174 contrats avaient donné lieu à attribution pour 106 millions de francs. Compte tenu des remboursements intervenus et des amortissements périodiquement effectués, le chiffre des débiteurs par attribution ressortait en fin d'année à 114.000.000 F.

Le compte de profits et pertes fait ressortir, après constitution d'amortissements et de provisions pour un total de 4.050.634,32 F et règlement de l'impôt sur les sociétés, un solde de 3.770.693,99 F; compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 10.174,30 F, le bénéfice distribuable s'établit à 3.780.268,29 F, qui ont été répartis de la manière suivante :

— Distributions	1.750.000,00 F
— Dotation aux réserves.	1.000.000,00 F
— Provision pour éventualités diverses.	950.000,00 F
— Amortissements non déductibles	76.466,82 F
— Report à nouveau	3.801,47 F

Le dividende s'établit à 8 F brut par action libérée et 4,25 F brut par action non libérée.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES (EN MILLIONS DE FRANCS)



BILAN DE LA C. F. E. C. AU 31 DÉCEMBRE 1964

actif	Avant répartition	Après répartition	passif	Avant répartition	Après répartition
Valeurs immobilisées (Amortissements déduits)	7.402.353,17	7.325.886,35	Capital	30.000.000,00	30.000.000,00
Actionnaires	15.000.000,00	15.000.000,00	Réserves	3.000.000,00	4.000.000,00
Débiteurs par attribution de crédits	114.190.514,13	114.190.514,13	Fonds de répartition	321.868.060,42	321.868.060,42
Débiteurs divers	30.425.110,00	28.121.338,00	Créditeurs divers	25.110.272,10	30.276.010,10
Banques, Chèques postaux et Caisse	220.407.619,50	220.407.619,50	Comptes de régularisation	1.688.695,99	1.688.695,99
Comptes de régularisation	2.791.210,00	2.791.210,00	Report à nouveau	10.174,30	3.801,47
			Résultats bruts (avant impôt)	8.539.603,99	—
	390.216.806,80	387.836.567,98		390.216.806,80	387.836.567,98

hors bilan :

Engagements à terme différé	2.113.333.720,00
Contrats attribués	381.005.520,00
	2.494.339.240,00

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

débit

Frais de production	4.179.009,24
Frais généraux divers	9.286.015,31
Impôts et taxes sur le chiffre d'affaires	1.598.030,73
Amortissements	879.093,41
Provisions	3.171.540,91
Provision pour impôt sur les Sociétés	4.769.510,00
Bénéfice net de l'exercice	3.770.093,99
	27.653.293,59

crédit

Frais de gestion encaissés	16.945.607,22
Produits financiers et divers	10.707.686,37
	27.653.293,59

Produits		Charges	
100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000

Produits et charges

Produits		Charges	
100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000

